

Réunion du 19 mars 2013

Présents:

Bruno Lacroix
S. Charbonnier
O.Servant
A.Birault

Présents:

CH.de St Germain
M.Ollivier
R.Nicolle
L.Joret
C.JUILLARD
E.Stievenard
L.Bresse
invités
M. Langrand

Absents:

D.Lizarazu
M.Lechantre
C.Gueret
N.Grard
J.Courtois
N. BROUSSE



Ordre du jour

- ▶ **Point trésorerie**
- ▶ **point avancement RT 2012 –LHPE- Confort été**
- ▶ **point conférence environnementale**
- ▶ **Evolution plan bâtiment Grenelle**
- ▶ **Evolution Certificats d'Economies d'Energie**
- ▶ **participation coalition France saving energy**
- ▶ **position d'isolons la terre sur les orientations futures conf environnementale**
- ▶ **communication**
- ▶ **élargissement collectif**



Ordre du jour :

Absents / présents: Corum atteint

1. Composition du Conseil de Direction

Président	Bruno Lacroix
Communication	Benoît Lefèvre → Dominica Lizarazu
Trésorier	Alain Birault
Expert	Sylvie Charbonnier
Outils de communication	Jean Courtois

Adopté en séance

2. Approbation des comptes

3. Approbation des montants des chèques ou virement au-delà duquel la double signature (Président et Trésorier) est nécessaire : 5 k€ *maintien*

4. Décision impliquant des frais montant >10 k€

Règles actuelles :

- selon les statuts : l'AG doit statuer sur toute décision impliquant l'engagement de frais dont le montant excède dix mille (10 000) euros
- Selon la décision de l'AG du 5/6/2009 : « Hors budget, pour toute action exceptionnelle non prévue : décision du Président » après consultation des membres par courriel



pour mémoire point sur la trésorerie 2011

État des comptes année 2011

cotisation au titre de 2011 → 2 appels au total 75 000€

→ Un appel complémentaire fin 2011 au titre 20 12 de 50 000€

Chiffre d'affaires = 75 000€

Produits d'exploitation 83 071 €

- Études (préparation BBio, RT Ex, B BIO pour bâtiment non résidentiels, indicateur confort pour 63 000€ et 20 100 € communication sur 2011

Perte = 8071,62 €

Total bilan 76 170 €

Trésorerie au 31/12/11 = 45 000 € (contre 25 en 2010)

Cotisations au titre de 2012 → chiffre d'affaire 2012 de 50 000 €

Les honoraires du cabinet de comptabilité sont prévus



point sur la trésorerie 2012 et 2013

Positions des clients 30 000€ de cotisation à percevoir

Au 15 décembre 2012 reste à percevoir 2500€ SGG

Situation de trésorerie 15 décembre 2012 =

14425€ (dont 5000 cotisation 2013 knauf insulation) +2500€ - 4760 Roguier, 750€ hébergement, déjeuner, 400€ déjeuner

Solde 3515 + 2500€ à percevoir =6015 solde 2012

Décision: en fonction des actions à mener

5

Trésorerie point à date 19 mars : 56 880 €

Engagement de dépenses : étude tribu énergie 10 k€,
effinergie 10k€ + 10k€



ISOLONS
LA TERRE
CONTRE
LE CO2.

RT 2012 et textes grenelle : Etat d'avancement

- **RT 2012 Décret et Arrêté bâtiments non visés dans l'arrêté 26 octobre 2010 publiés**
 - Application aux PC > 1° janvier 2013
 - **Arrêté l'attestation de la prise en compte de la réglementation fin de chantier publié**
 - **Labels HPE et THPE arrêtés report prévu mars**
 - HPE Cep 45 kWh/m².an et effort sur le B BIO de 10%
 - THPE Cep 40kWh/m².an et effort sur le BBio de 20%
 - Obligation mesure étanchéité à l'air des bâtés tertiaire S < 3000m²
 - **La DHUP est en train de désolidariser les labels HPE et THPE des labels BBC et BEPOS**
 - **Confort d'été prévision mars 2013 (exigences techniques et méthodes) , transfert 98/34 > juin , publication septembre**

Information: le GIFAM et la filière électrique ont adressé courrier d'opposition au label HPE et THPE aux différents cabinets ministériels concernés



- Suite à la réunion CERIB, Tribu énergie, Isolons, DHUP, CSTB
 - Le CSTB a revu l'écriture de la version bêta
 - Réunion a eu lieu le 30 janvier , synthèse:
- Présentation du nouvel indicateur (mode Th-D)
 1. Intégration du confort adaptatif et calcul du nouvel indicateur
 - Ajouts ou améliorations liés au mode Th-D
 2. Modification du climat extérieur
 3. Gestion des Protections Mobiles
 4. Gestion ouverture des baies
 5. Perméabilité des Protections Mobiles
 6. Amélioration du modèle de ventilation traversante par ouverture des baies
 7. Amélioration du réseau RC par la prise en compte des inerties séquentielles et annuelles
 8. Variation du calcul du facteur solaire des baies et des parois opaques
 9. Surventilation mécanique nocturne

Constats :

- - L'exigence « $T_{ic} \leq T_{icref}$ » a permis un premier pas sur le confort d'été mais n'est plus adapté au contexte actuel

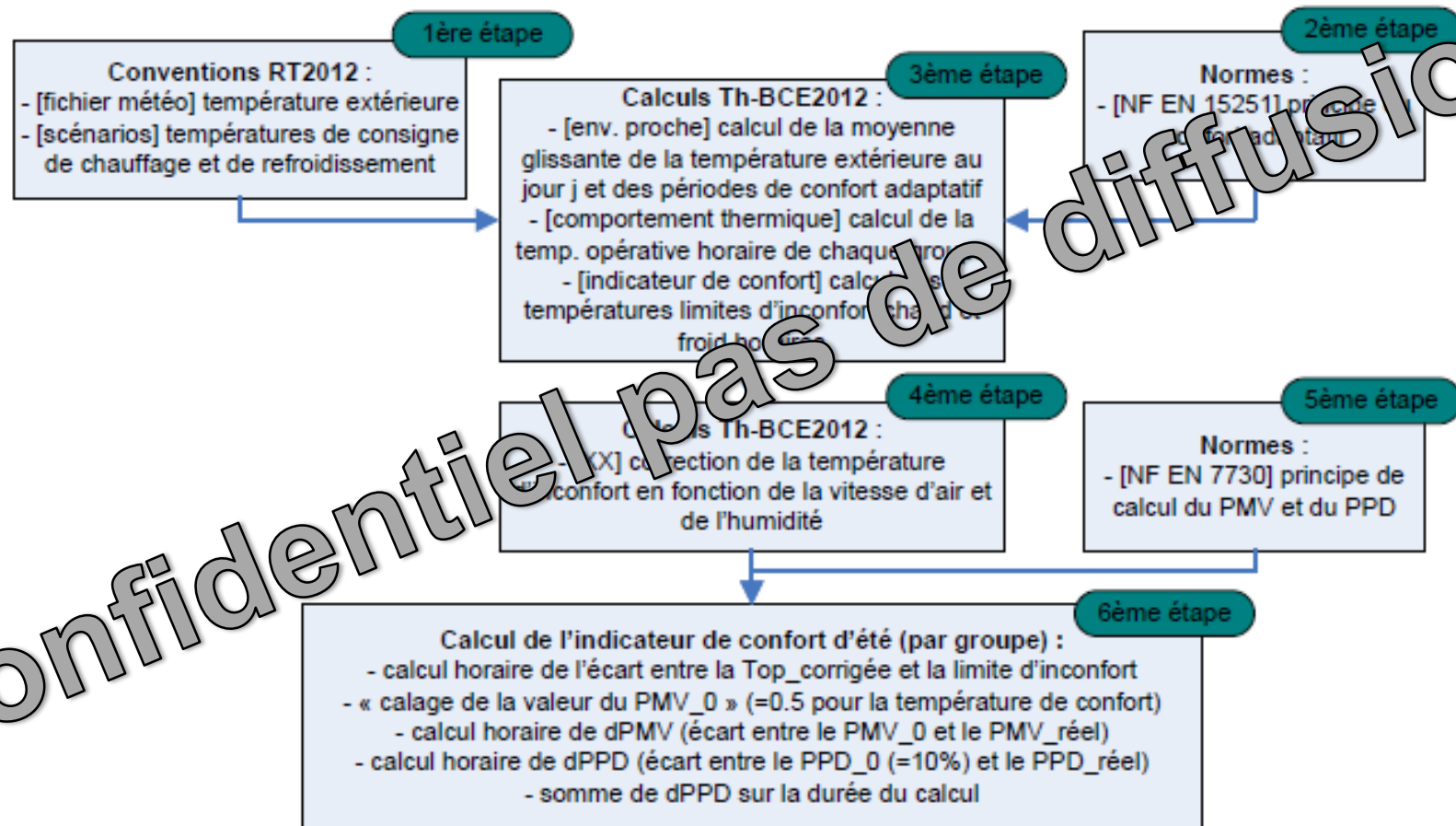
Objectifs :

- Mieux apprécier la problématique du confort d'été des bâtiments
- Définir un nouvel indicateur et une exigence en valeur absolue

Contraintes :

- Utiliser les conventions des RT BCE 2012
- Prendre en compte la durée et l'intensité de l'inconfort
- Prendre en compte le temps d'occupation du bâtiment
- Le Nouvel Indicateur de Confort d'Eté



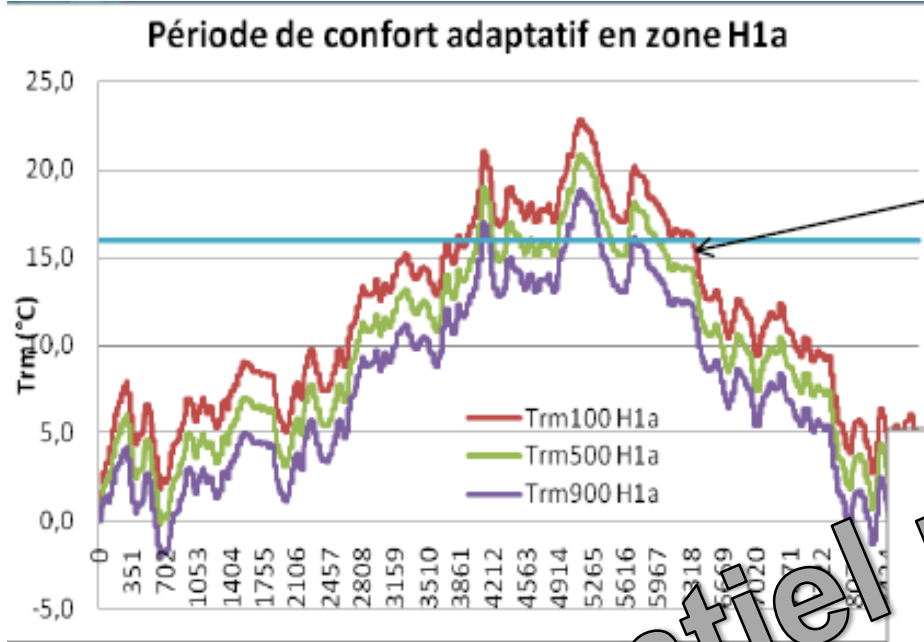


Confidentiel pas de diffusion

Un calcul au pas de temps horaire, au fil du temps...

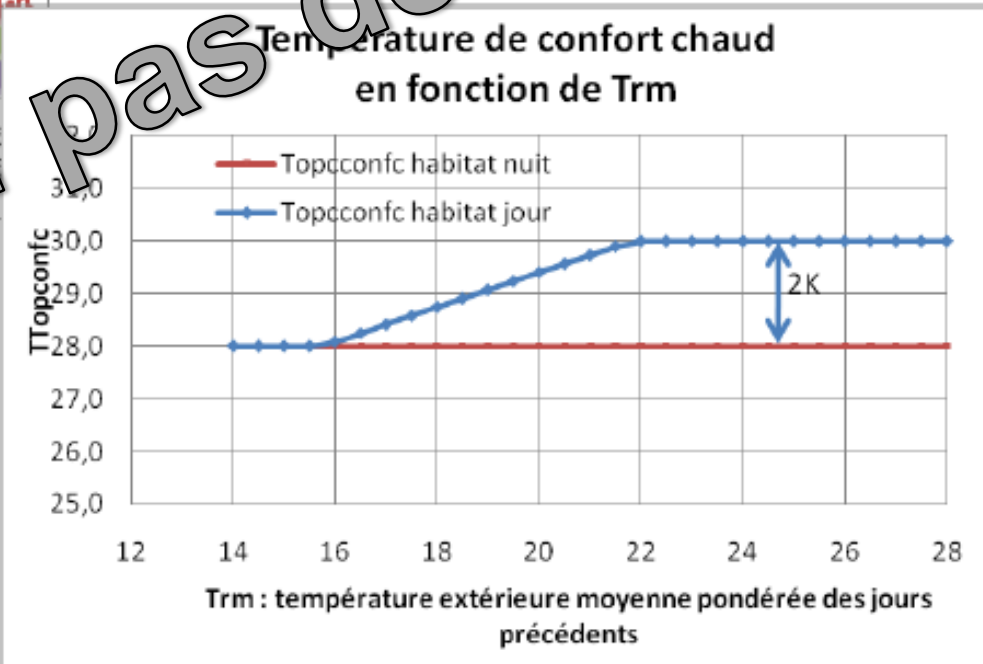


RT 2012 confort été température limite de confort et période de confort adaptatif



Période de confort adaptatif
si $\theta_{ext\ moy}(j) \geq 16^{\circ} C$

Confidentiel pas de diffusion



$\theta_{op\ conf\ ch}(h)$ est définie comme suit:

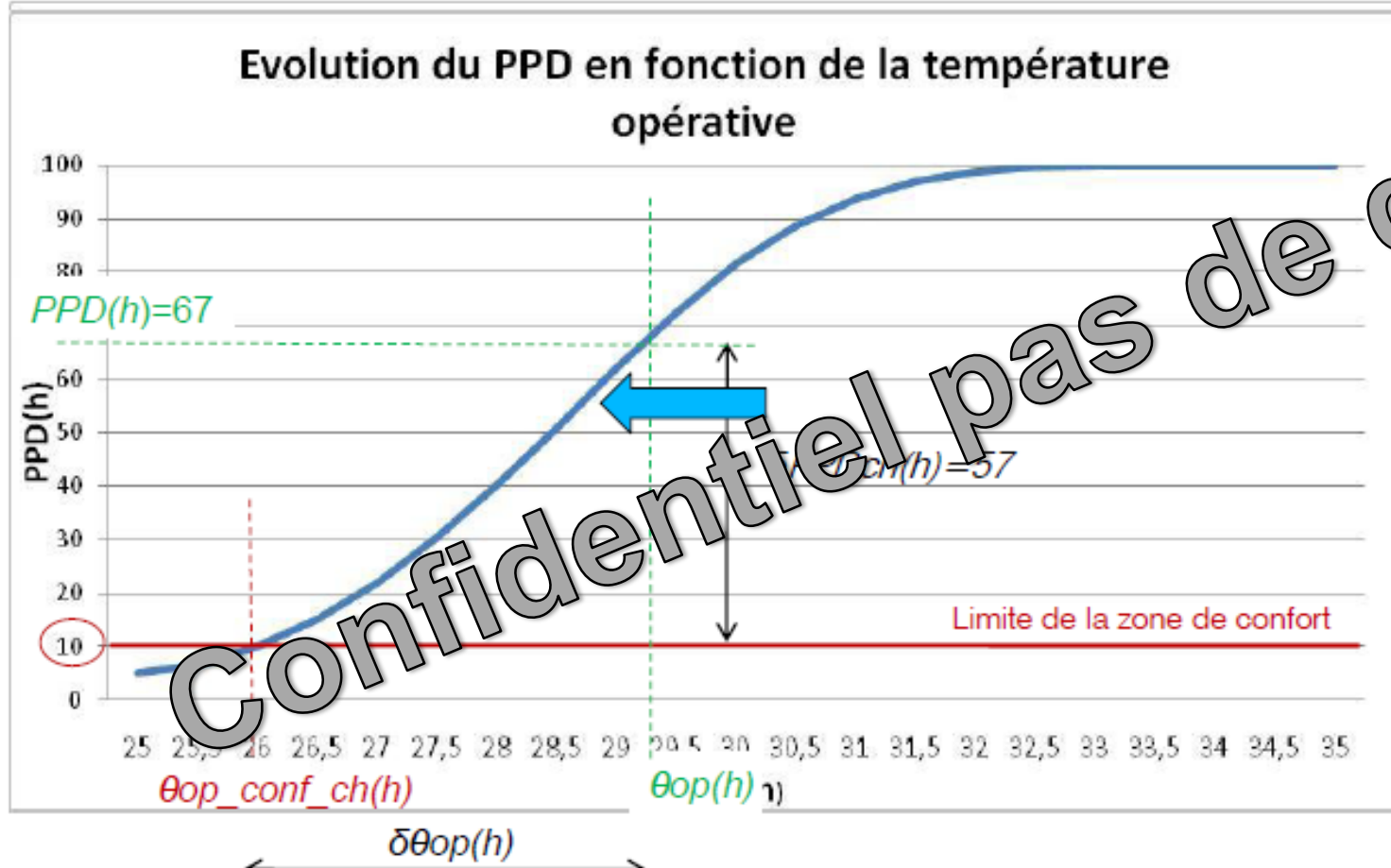
- Limite basse égale à $\theta_{consigne_fr}$
- Limite haute égale à $\theta_{consigne_fr} + 2K$
- Approche non adaptative la nuit



RT 2012 confort été

Taux d'insatisfaits

Evolution du PPD en fonction de la température opérative



A un pas de temps Δt ,

1. Calcul de la limite de la zone de confort à l'inconfort chaud
2. Calage : à $\theta_{op_conf_ch}(h)$, PPD supposé égal à 10%
3. Calcul de $\delta\theta_{op}(h)$
4. Calcul de $\delta PPD_{ch}(h)$

La Dies nouvel indicateur de confort d'été

- Intégration de l'écart de pourcentage d'insatisfaits sur la période de confort adaptatif, en occupation :

$$Dies = \sum_{\substack{h \text{ telle que} \\ (Is_{occ_zone}(h)=1 \text{ et} \\ Is_{conf_adapt}(h)=1)}} \Delta PPD(h)$$

- La *Dies* (Durée d'Inconfort en Eté Statistique) s'exprime en heures.

- Dans le moteur de calcul Th-BCE, ajout du mode de calcul Th-D dans l'objet « simu »

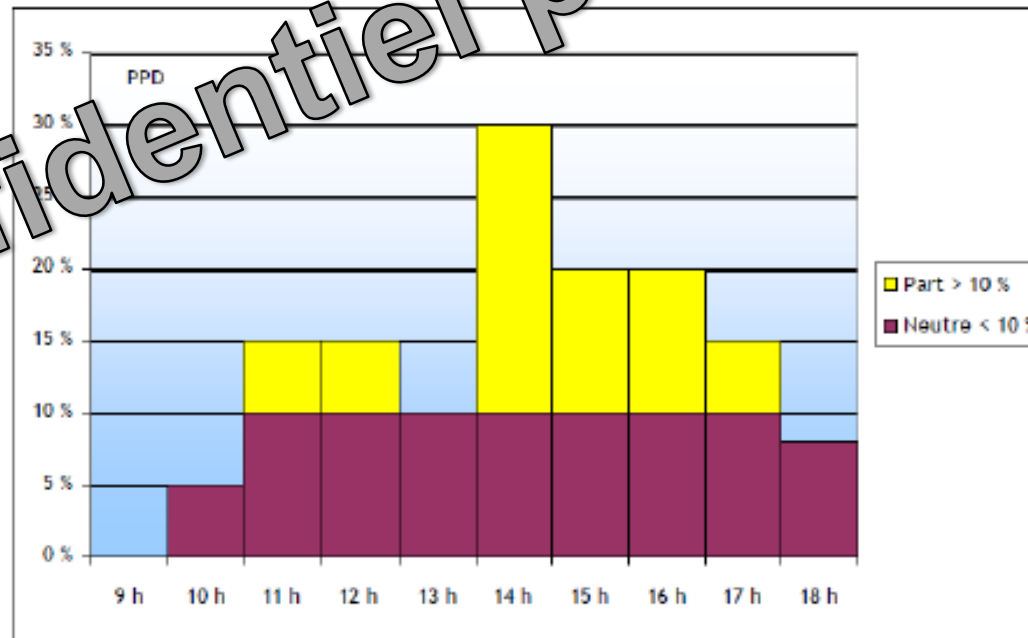
Mode de calcul en cours	
Mode	4 -> Th_D
Réalisation d'études de sens:	0 -> Th_B
Option_Sensibilite	1 -> Th_C
	2 -> Th_E
	3 -> Th_BCE
	4 -> Th_D
	5 -> Th_BCDE



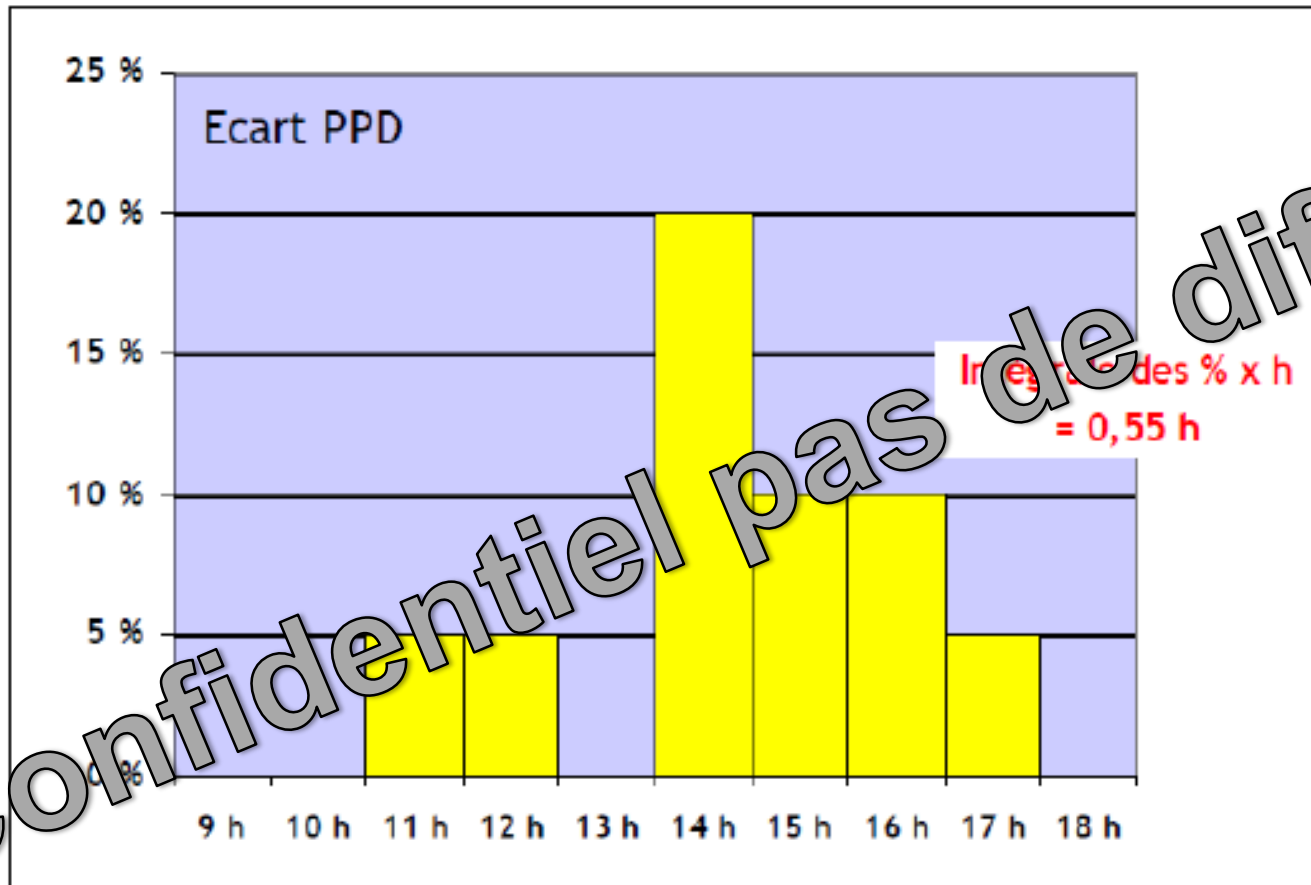
Exemple illustratif

Estimation du pourcentage d'insatisfaits statistiques sur une séquence chaude (supposée en période de confort adaptatif et en occupation)

	9 h	10 h	11 h	12 h	13 h	14 h	15 h	16 h	17 h	18 h
Vote PPD	0 %	5 %	15 %	15 %	0 %	30 %	20 %	20 %	10 %	8 %
Neutre < 10 %	0 %	5 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	8 %
Part > 10 %	0 %	0 %	5 %	5 %	5 %	5 %	10 %	10 %	5 %	0 %



Exemple suite



14

$$Dies = \sum_{\substack{h \text{ telle que} \\ (Is_occ_zone(h)=1 \text{ et} \\ Is_conf_adapt(h)=1)}} \Delta PPD(h) = 0.55 h$$



ISOLONS
LA TERRE
CONTRE
LE CO2.

Confort été suite

- Le CSTB va confier au GT applicateur restreint la version beta pour les premiers tests sur des bâtiments du panel RT 2012
- **La DHUP souhaite que le collectif isolons puisse refaire un cas de calcul pour voir les différences avec l'étude précédente**
- Le Gt applicateur a la charge de faire des calculs permettant à la DHUP de prendre la décision sur l'exigence réglementaire (valeur limite)
- Présentation aux parties prenantes lors de conférence consultative
- *Décision: isolons décide que SC fait devis avec tribu énergie pour faire un calcul sur les cas de l'étude précédente avec la version Béta accompagnée d'une partie relative à la sensibilité de l'indicateur potentiel et de sa valeur limite proposée*



Confidentiel pas de diffusion



GT appli RT2012

confort d'été

Réunion du 28/02/2013

**Simulations réalisées sur des immeubles
de bureaux**

16



ISOLONS
LA TERRE
CONTRE
LE CO₂.

Confidentiel pas de diffusion

Simulations avec le moteur V1.1.6.2 de 3 immeubles de bureaux CE1

Pour les 8 zones climatiques et les 3 catégories d'altitude.

Calcul des indicateurs Bbio, Cep, Tic et Dies pour chaque cas.

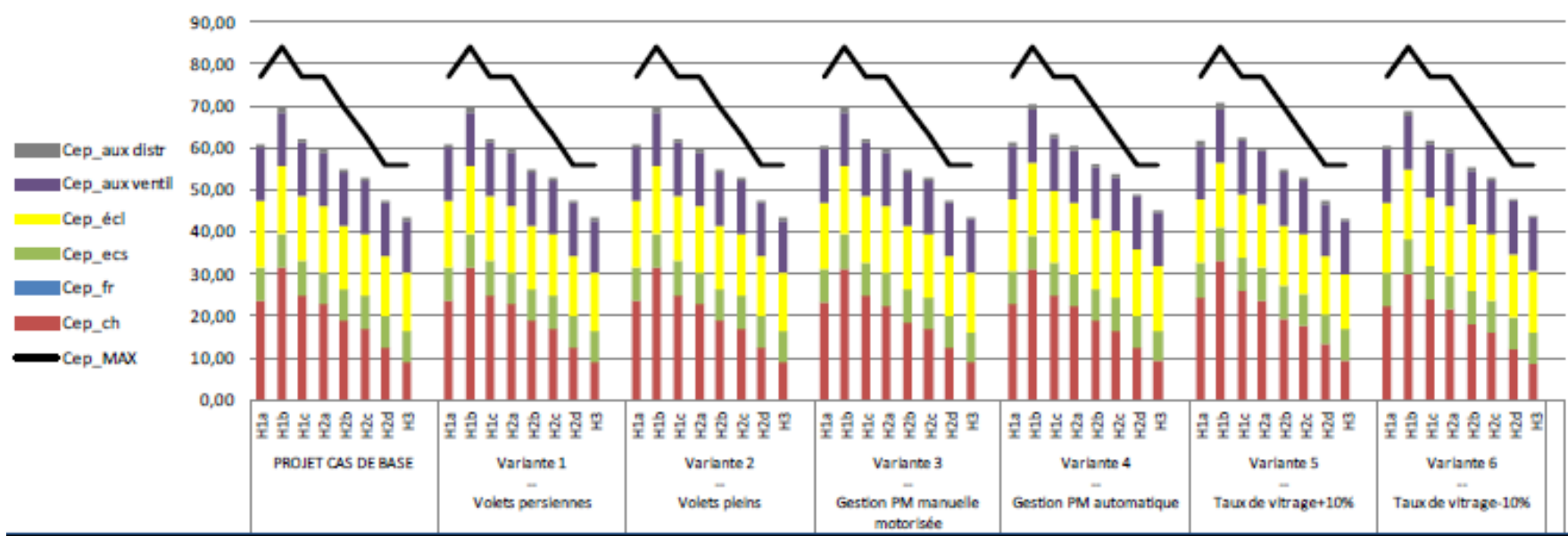
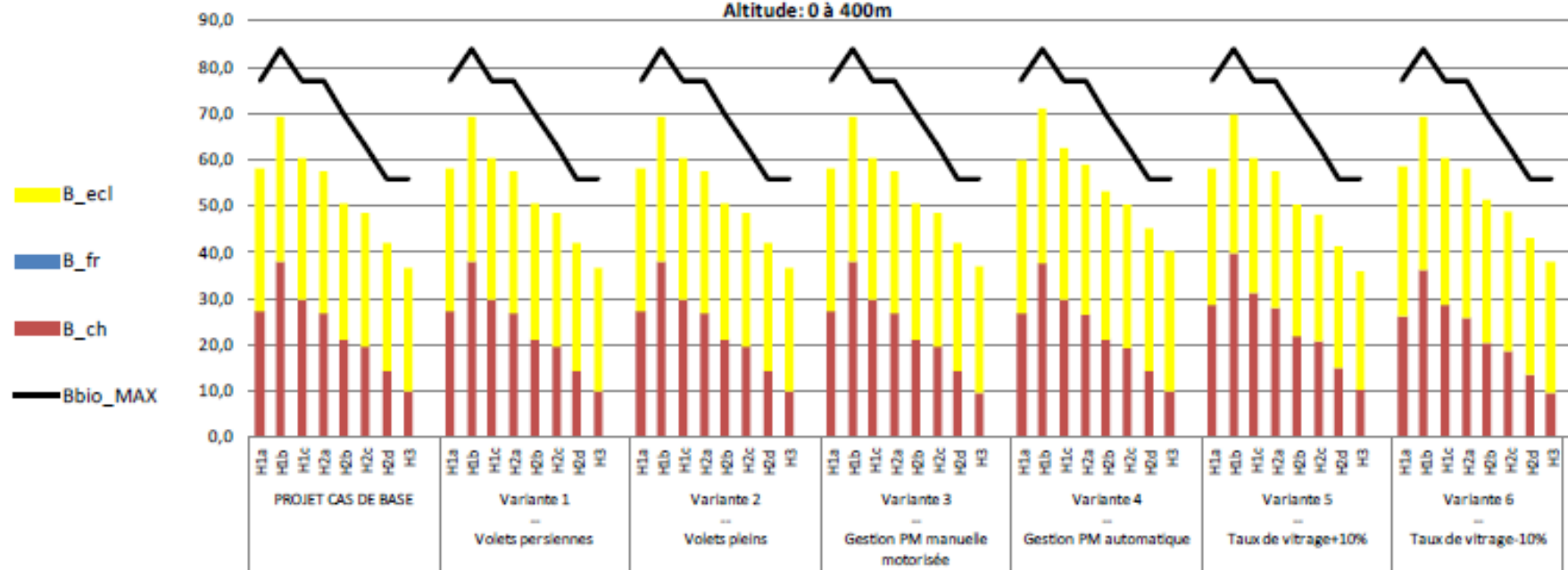
	Bureaux 730m ²	Bureaux 1530m ²	Bureaux 1960m ²
Catégorie	CE1 non clim	CE1 non clim	CE1 non clim
SHONRT	730m ²	1530m ²	1960m ²
Surface utile	613m ²	1135m ²	1670m ²
Taux de vitrage façade	48.42%	28.96%	23.35%
Répartition des vitrages	N: 16.4% S: 25.1% O: 10.4% E: 42.1% H: 6.1%	S: 58.5% E: 41.5%	N: 12.9% S: 70.1% O: 10.9% E: 6.2%
Compacité	0.58	0.74	0.59

	Cas de base	Variantes
Gestion et ratio d'ouverture des baies	Ratio: 0.8 Gestion manuelle	➤ Ratio:0.4 ➤ Gestion automatique
Ventilation	DF avec éch.60% et by-pass	➤ DF sans by-pass ➤ DF avec éch.75% et by-pass
Rafraîchissement nocturne	Sans	➤ En été seulement ➤ Toute l'année
Inertie séquentielle	Par défaut	Très légère



Confidentiel pas de diffusion

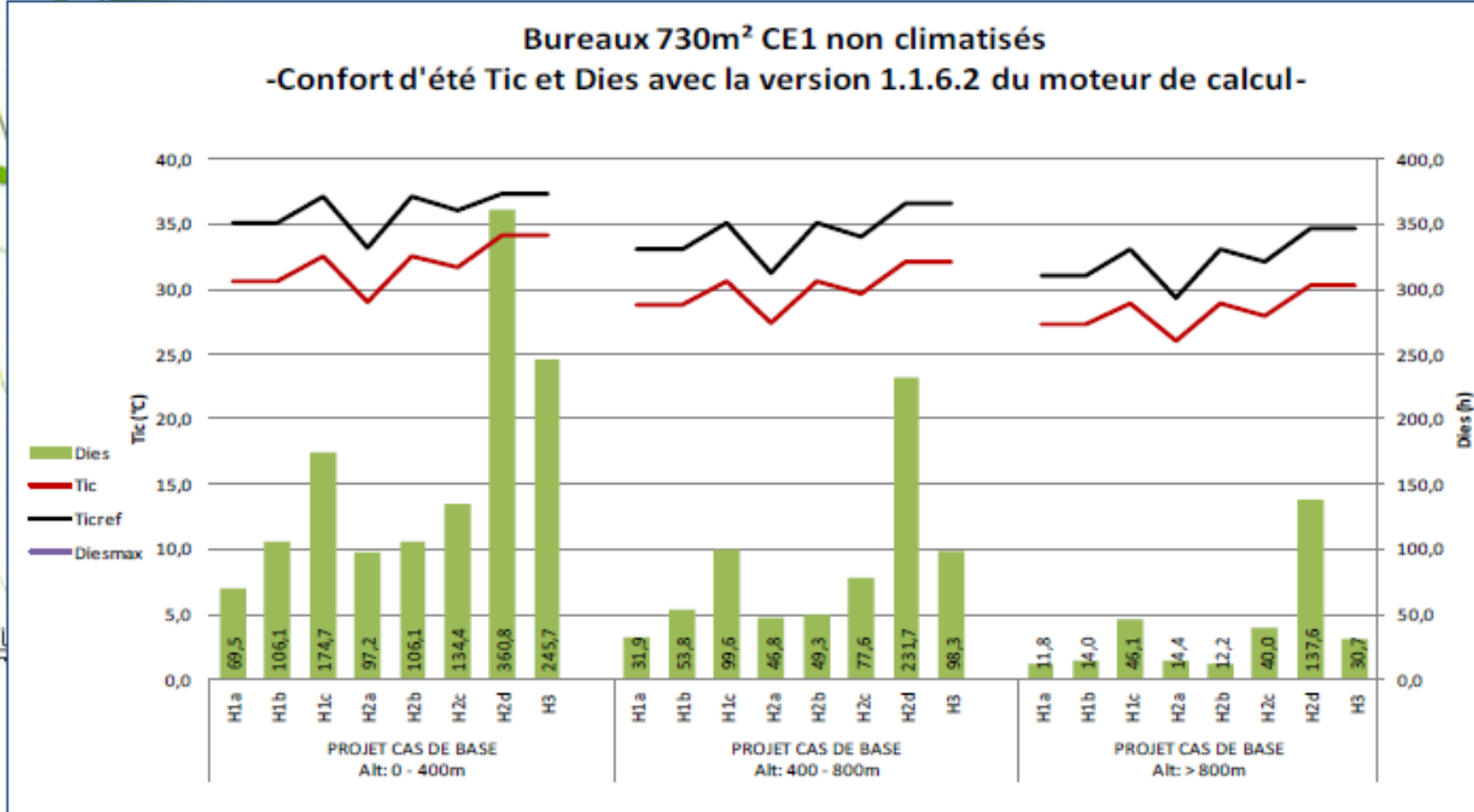
Bureaux 730m² CE1 non climatisés
 -Bbio avec la version 1.1.6.2 du moteur de calcul-
 Altitude: 0 à 400m



Confidentiel pas de diffusion

Influence de l'altitude sur la Dies

- ✓ De manière générale, la Dies diminue quand on monte en altitude:



Confidentiel pas de diffusion

Variables non pertinentes vis-à-vis de la Dies en bureaux

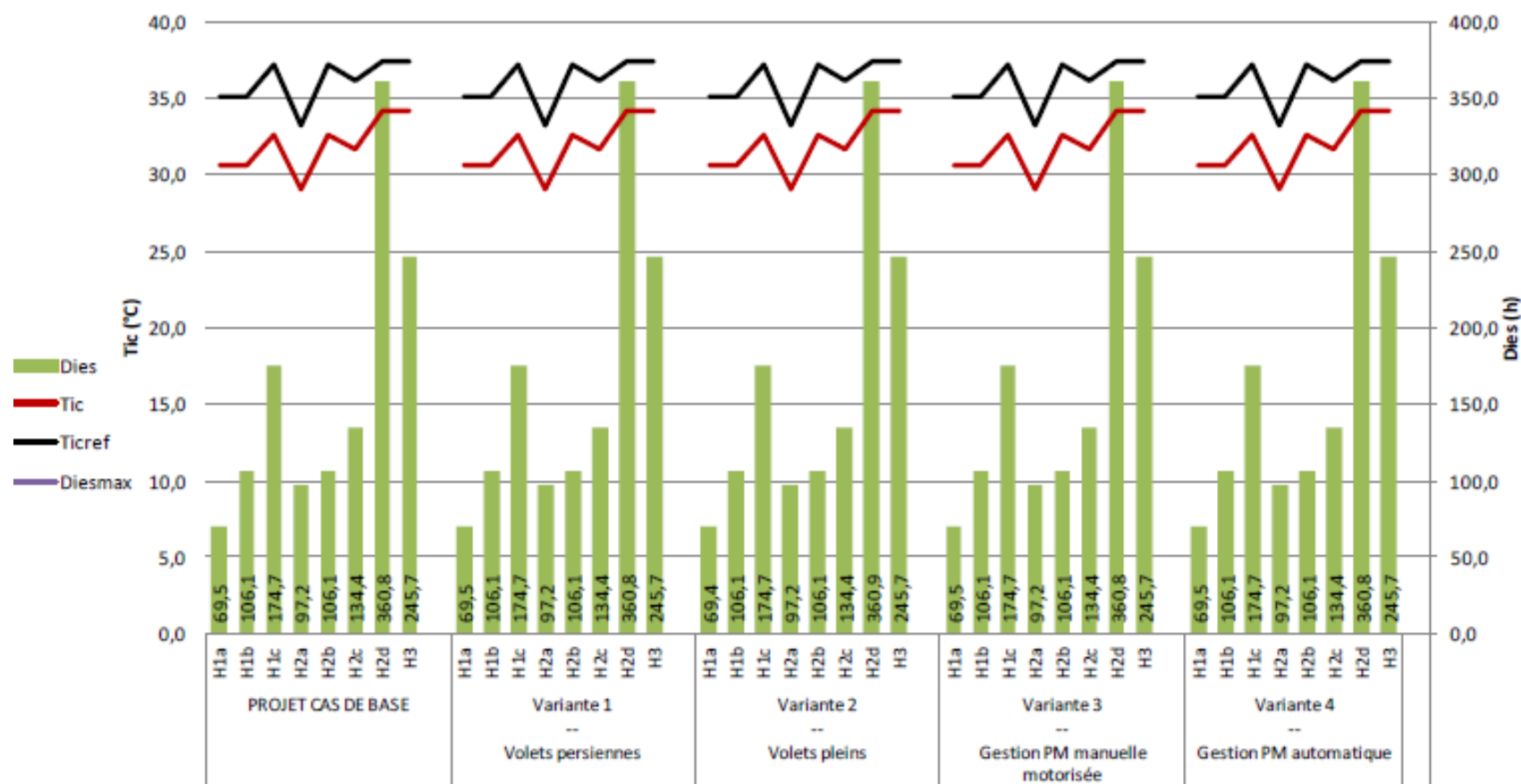


- ✓ Les remarques suivantes sont illustrées par des graphiques correspondant à l'immeuble de bureaux de 730m² à l'altitude 0-400m mais sont valables pour les autres bureaux et pour les différentes altitudes.
- ✓ La modification de la perméabilité des protections mobiles et leur gestion n'influe pas sur les différents indicateurs pour les simulations de bureaux.



Confidentiel pas de diffusion

Bureaux 730m² CE1 non climatisés
 -Confort d'été Tic et Dies avec la version 1.1.6.2 du moteur de calcul-
 Altitude: 0m à 400m



Confidentiel pas de diffusion

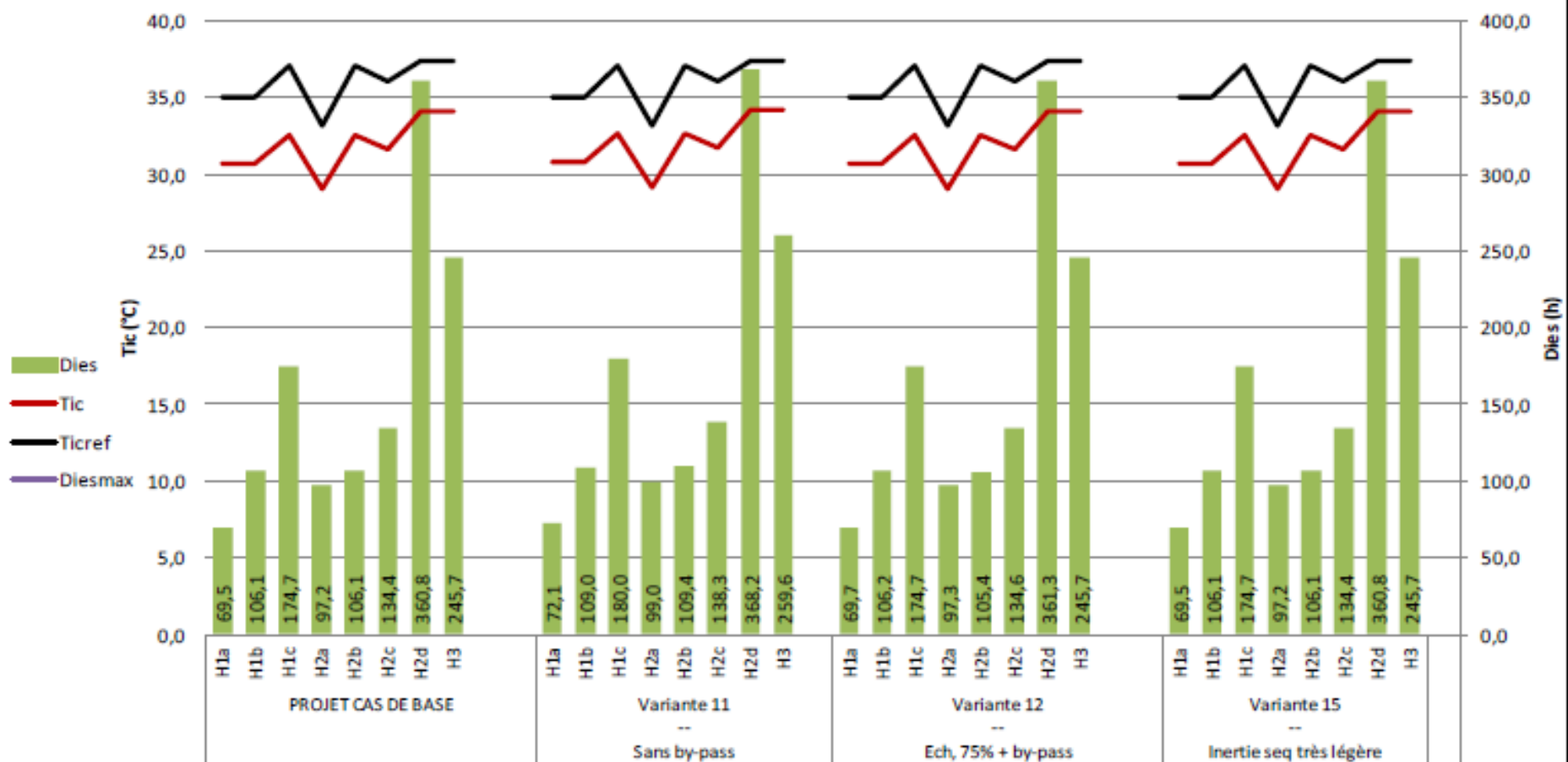
Variables peu pertinentes vis-à-vis de la Dies en bureaux

- ✓ Le fait de retirer le by-pass ou d'améliorer l'efficacité de l'échangeur de la double flux n'entraîne que des variations négligeables de la Dies.
- ✓ Idem pour l'inertie séquentielle très légère au lieu de moyenne .



Confidentiel pas de diffusion

Bureaux 730m² CE1 non climatisés
 -Confort d'été Tic et Dies avec la version 1.1.6.2 du moteur de calcul-
 Altitude: 0m à 400m



Confidentiel pas de diffusion

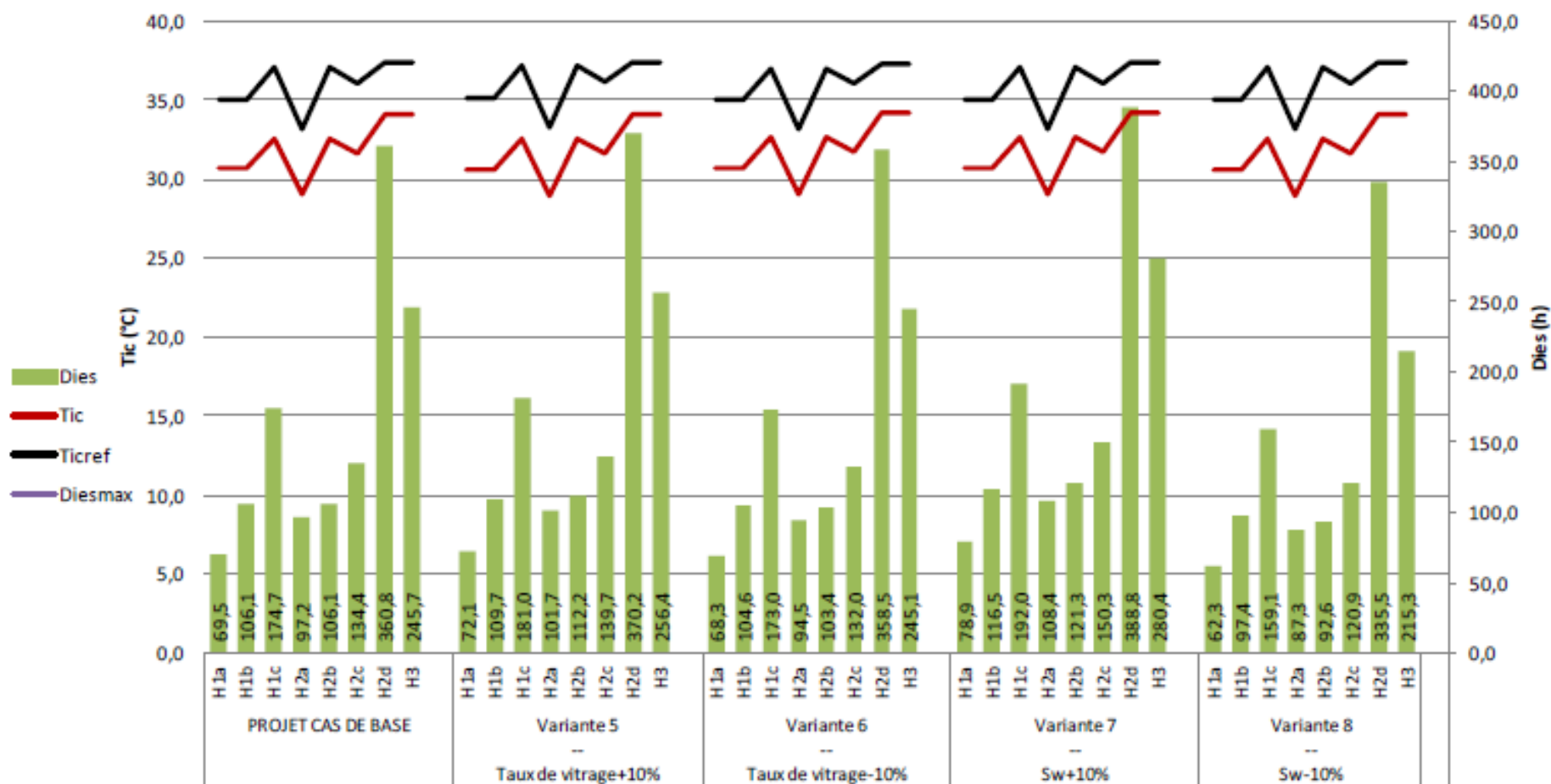
Variables pertinentes vis-à-vis de la Dies en bureaux

- ✓ L'augmentation du taux de vitrage entraîne une augmentation de la Dies (de 4% à 10% selon les zones et l'altitude).
- ✓ La réduction du taux de vitrage entraîne une réduction de la Dies jusqu'à 6% selon les zones et l'altitude.
- ✓ L'augmentation des facteurs solaires entraîne une augmentation de la Dies (de 10% à 30% selon les zones et l'altitude).
- ✓ La réduction des facteurs solaires entraîne une diminution de la Dies (de 10% à 25% selon les zones et l'altitude).



Confidentiel pas de diffusion

Bureaux 730m² CE1 non climatisés
 -Confort d'été Tic et Dies avec la version 1.1.6.2 du moteur de calcul-
 Altitude: 0m à 400m



Confidentiel pas de diffusion

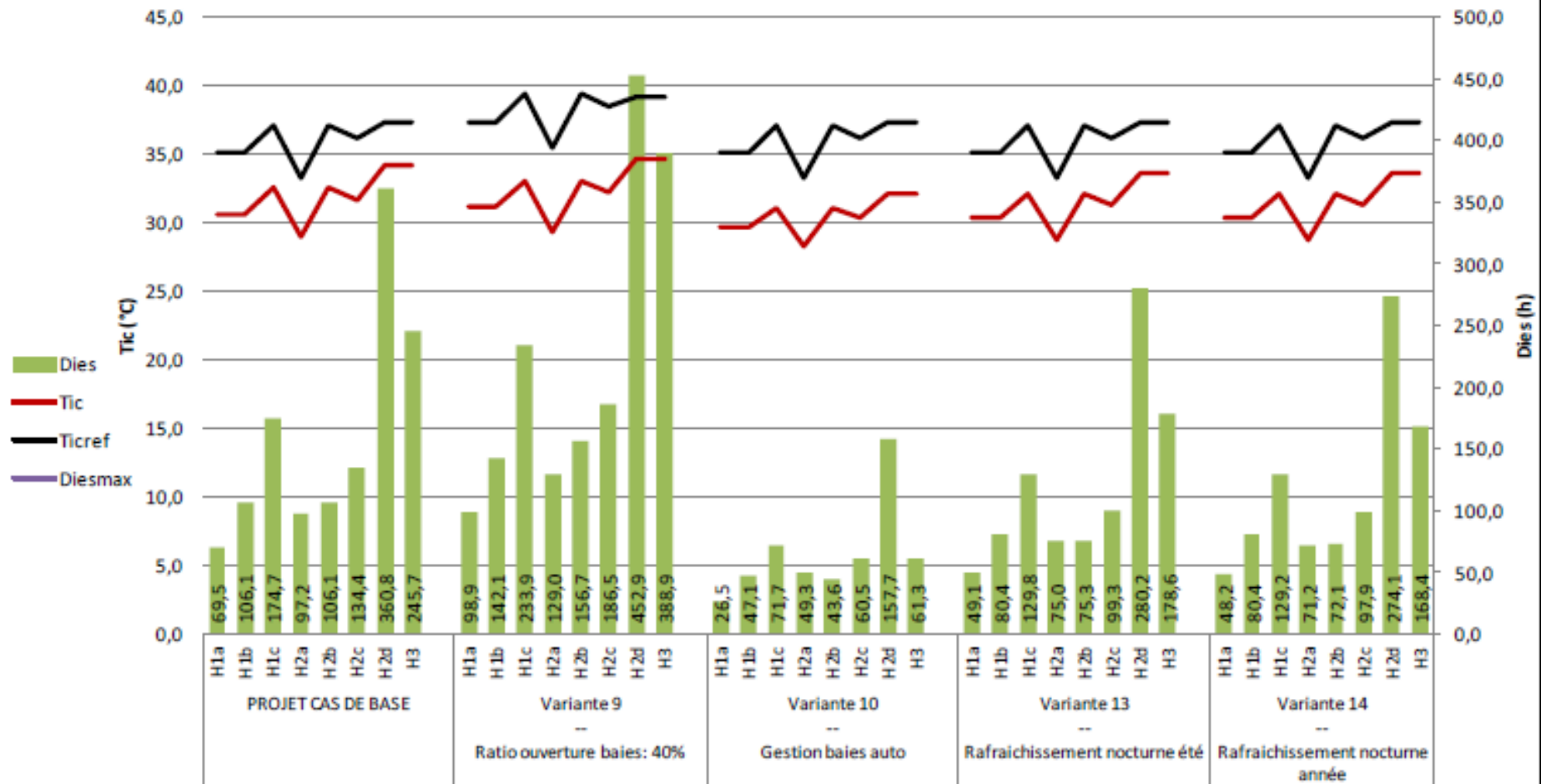
Variables très pertinentes vis-à-vis de la Dies en bureaux

- ✓ La réduction du ratio d'ouverture des baies de 0.8 à 0.4 entraîne une augmentation très importante de la Dies (jusqu'à 156% en H3 alt>800m).
- ✓ Au contraire, la gestion automatique de l'ouverture des baies entraîne une diminution très importante de la Dies (réduction de plus de 75% en zone H3).
- ✓ La prise en compte du rafraîchissement nocturne (été et toute l'année) entraîne une réduction importante de la Dies (de 30% à 45% suivant les zones et l'altitude).



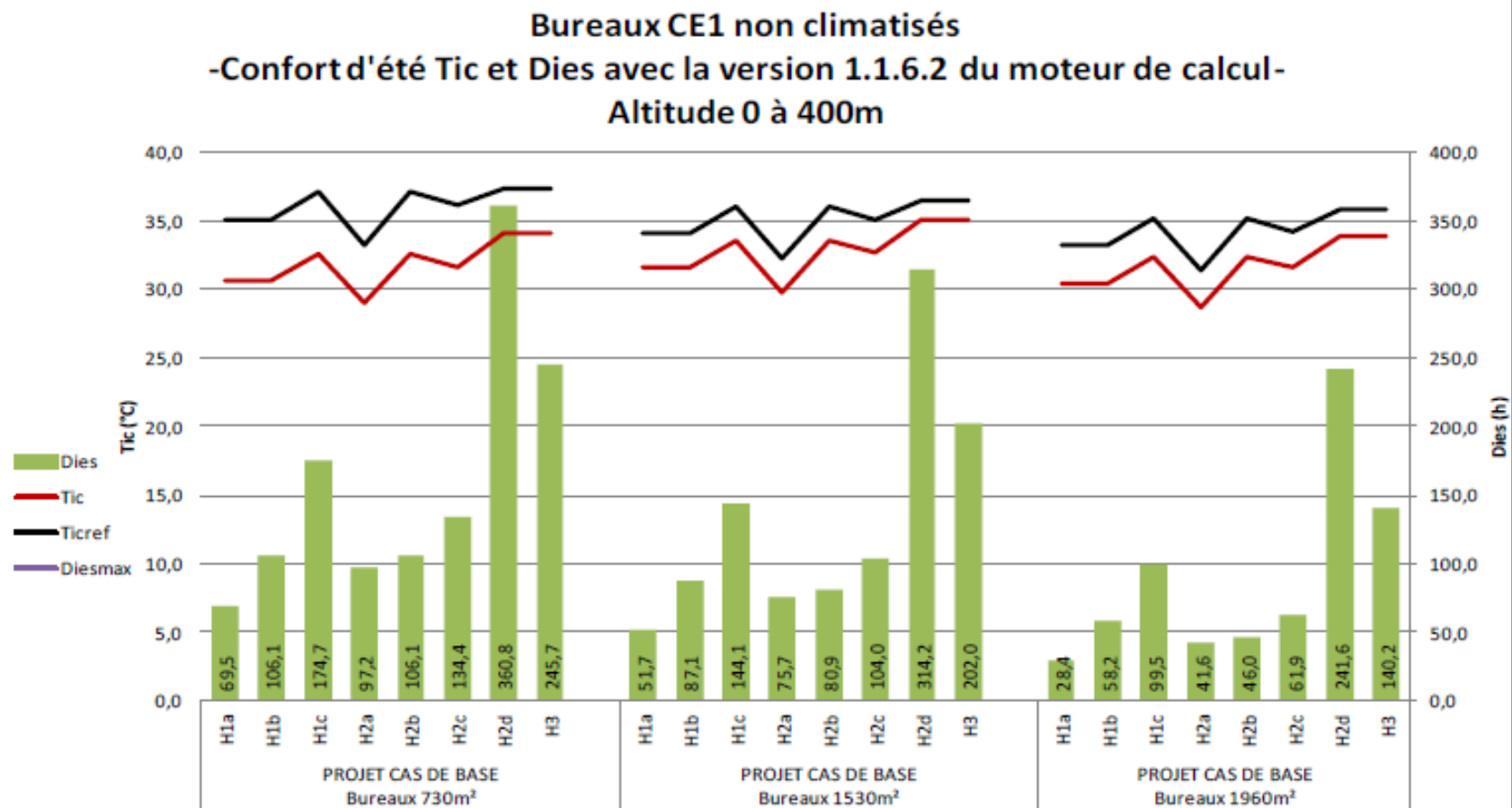
Confidentiel pas de diffusion

Bureaux 730m² CE1 non climatisés
 -Confort d'été Tic et Dies avec la version 1.1.6.2 du moteur de calcul-
 Altitude: 0m à 400m



Confidentiel pas de diffusion

Comparaison entre les différents bureaux



Comparaison entre les différents bureaux

- ✓ Les variations de la Dies ont le même profil suivant les zones climatiques et l'altitude.
- ✓ On constate une Dies anormalement élevée en zone H2d dans toutes les simulations.



Conclusions et perspectives

- ✓ Suite aux premières simulations réalisées, il semblerait que les variables qui aient le plus d'impact pour les bureaux soient:
 - le ratio d'ouverture des baies,
 - la gestion des baies,
 - le rafraîchissement nocturne,
 - le taux de vitrage,
 - les facteurs solaires.
- ✓ Les variables qui ont un impact négligeable:
 - la perméabilité des parois mobiles,
 - l'inertie séquentielle,
 - le by-pass de la DF.

Conclusions et perspectives

- ✓ Dans les simulations à venir, l'impact de la perméabilité liée conjointement à l'inertie du bâtiment sur la Dies sera étudié.
- ✓ L'impact de la gestion automatique des parois mobiles sera revu en utilisant des matrices de fonctionnement plus réalistes que celles utilisées .
- ✓ Réflexion quant à la prise en compte des fichiers météo de la zone H2d par le moteur Th-D.

article 3 de la LG2 tertiaire- rénovation des bâtiments avant 2020-

Cadrage, périmètre du futur décret

Le décret et arrêté sont relancés sur la base du rapport du groupe Gauchot qui ne permet pas d'atteindre les 38%.

Les points clés sont le comptage et la déclaration ce qui est un bon départ mais qui ne permettra pas d'obtenir le résultat escompté.

La conférence environnementale ne prévoyait pas d'en faire une priorité mais il s'avère que le sujet pourrait être traité en priorité.

Le décret formulant l'extension de l'article R111-20 du CCH sera publié en début d'année puis démarrage travaux sur l'arrêté :

- pilotage DHUP / MCR et P. Bonnemaire → isolons la terre et effinergie ont déjà envoyé leur contribution
- Annonce fin février puis concertation
- **pas d'information ce jour pas de projet de texte**



RDV Pelletier Elysée 05 février 2013

P.Pelletier accompagné de différents représentants du PBD et des parties prenantes du bâtiment FFB, CAPEB, Schneider Electric , Saint-Gobain, Century, SOLFEA, Pouget consultant a rencontré Monsieur Macron

Plusieurs fiches ont été transmises par le PDB.

Après renseignement ces fiches n'ont pas été circulées au Bureau

Retour information : monsieur Pelletier a défendu la position suivante:

- **Les professionnels ne sont pas prêts pour des obligations de rénovation.**
- **Le CIDD et éco PTZ doivent rester les dispositifs phares**
- **Suite à cette réunion Monsieur Pelletier , sous la pression des multiples demandes, a accepté qu'un GT travaille et remette un rapport sur le processus d'obligation. Le président est Raphaël Claustre CLER . Isolons la Terre a été convié à la réunion du 25 mars**



RDV CLER ministère budget 08 février

Points de discussion :

- BPI / Fonds de rénovation : prise en charge du plan de rénovation ? Quid d'une "Green Bank" sur le modèle kFW par exemple ?

Quand auront lieu les arbitrages?

- Livret A / LDD : quelle décision sur l'utilisation de ces fonds dont les plafonds ont été augmentés ? Amorçage d'un fonds de rénovation ?

Quel processus pour encadrer leur utilisation, notamment pour les fonds gérés de manière décentralisée par les banques de détail ?

- Fiscalité immobilière : Une réflexion a-t-elle été engagée sur la modulation immobilière incitant à la rénovation énergétique ?

Le rendez vous a mis en évidence que le ministre des finances ne prendra aucune disposition sur le long terme et conservera l'approche CIDD.

Pas favorable à un fonds de financement dont il pense qu'il coûtera plus cher à l'état.
Méconnaissance globale du sujet bâtiment , efficacité énergétique

Nouveau RDV avec Renovate Europe le 08 Avril prochain



Conférence environnementale – les actions en cours

Effinergie:

En cours prise de position sur le label BEPOS et HPE

CESER: débats régionaux

**Isolons la terre a été auditionné le 22 février : portage de a position
plan de rénovation**

**RDV positif les présidents rencontrés sont favorables à la rénovation
au travers d'un plan pérenne et sur le long terme ainsi que sur
l'objectif de la division par 4 à 2050.**



La coalition a rencontré la FFB le 14 février

- **5 points**

- ▶ Objectif valeur absolue au-delà de 2020 avec feuille de route
- ▶ Transformation DPE , reprise argu AFEP, UFC, effinergie
- ▶ Eligibilité des travaux niveau, package, entreprises RGE
- ▶ Incitations couplées Bonus/malus puis contrainte
- ▶ Financement
- ▶ Emplois locaux stables

- **La FFB soutient les mêmes arguments que la coalition mais préfère privilégier la négociation de la TVA réduite pour les rénovations**

- **La coalition a rencontré monsieur Rapiort cabinet de Moscovici**

- ▶ Rdv décevant méconnaissance du dossier rénovation. Vision exclusive sur l'année budgétaire.



Rencontre coalition – groupe PS Assemblée Nationale

Pour la coalition : M. Fink RAC, S.charbonnier Isolons la Terre, A.Guerry Gimelec, J. Vormus CLER

Groupe PS:

- Laetitia Redonet assistante de Martine Lignières-Cassou députée Pyrénées Atlantiques
- Adil Taoufik colaborateur parlementaire de Marc Goua député Maine et Loire – commissaire surveillant de la CDC
- Guillaume Culot Collaborateur parlementaire de Philippe Plisson rapporteur loi DADUE
- Marguerite Culot conseillère parlementaire - Ecologie, Environnement, Développement durable Groupe socialiste, républicain et citoyen
- Monsieur Chanteguet président de la Commission développement durable assemblée
- Madame Cléret députée Charentes Maritime et membre commission développement durable

35



Rencontre coalition – groupe PS Assemblée Nationale- Sujets abordés et point de vue des participants :

- Problématique de la transition énergétique : le débat se lance maintenant sans véritable cahier des charges de cadrage. Dissocier la partie des rénovations des bâtiments de la feuille de route n'est pas viable et l'on risque de prévoir des points clés de la transition énergétique sans tenir compte des bâtiments ce qui serait un non-sens.
- La coalition est la première à effectuer cette démarche d'audition avec les parlementaires pour discuter de la transposition de la Directive EE et de la future loi sur la transition énergétique
- Problématique de route à long terme de la France : prévoir des débats sur la loi d'orientation qui risquent de s'avérer difficiles. Les parlementaires ont besoin d'éléments de suggestions ...et arguments lors des débats
- Problématique du plan de rénovation : intérêt, financement, niveauil est nécessaire de changer de système
- Problématique des CEE et de la troisième période : affectation des CEE comme fonds de financement de la rénovation, actions globales de performance/ effet d'aubaine des actions dissociées. Il n'y a pas d'évaluation objective des CEE. La demande de la ministre madame Batho pour que la cour des comptes fasse un bilan exhaustif des CEE première période est essentielle.



Rencontre coalition – groupe PS Assemblée Nationale - Sujets abordés et point de vue des participants

- Problématique du financement : le ministre des finances a une vision à un exercice budgétaire alors qu'il faut un financement pérenne long terme. Regroupement des financements actuels (CIDD, eco PTZ ...) au sein d'une banque d'intérêt public pour pouvoir lever des fonds auprès de la commission européenne et sur les marchés. Il est impératif de créer une masse importante pour lancer le processus qui doit s'alimenter après par les remboursements. Ne pas dissocier la précarité énergétique.
- Intérêt de processus incitatifs/ puis contraintes pour mettre en route l'obligation de la rénovation.
- En conclusion, les parlementaires ont besoin d'arguments mettant en évidence l'efficacité des dispositifs existants et ceux proposés en particulier le poids pour la nation. Préparer si besoin des arguments pour le projet de loi DADUE, la loi de décentralisation, les CEE, la loi sur la transition énergétique. Les parlementaires sont tout disposés à recevoir à nouveau la coalition et échanger avec sur les questions qu'ils ont sur les différents sujets.



B.Mallié, L. Haffner, Y. Rouillac, C. Ringenbach pour SG Isabelle Wuest

PRINCIPES CLES de L'action publique

Donner aux acteurs une vision de long terme. Les évolutions réglementaires à prévoir vont entraîner des changements profonds. Il faut donc que les acteurs (professionnels, industriels, bailleurs, particuliers etc.) aient le temps de s'y préparer et de les anticiper. Ils ont pour cela besoin d'avoir une vision à long terme.

- **Aller chercher le gisement optimal.** la rénovation doit répondre à un certain optimal coûts/bénéfices afin d'éviter tant les investissements excessifs que les opérations à pay-back immédiat qui ne conduisent qu'à une amélioration marginale de l'efficacité énergétique. l'optimum déterminé, il est exploité intégralement et non partiellement.
- **Se concentrer sur le bâti** et avant tout la déperdition thermique d'un bâtiment, les performances de l'enveloppe ces éléments ont une durée de vie bien plus longue que les éléments actifs. ,
- **Sur la question du choix de l'énergie ne pas entrer dans le débat** du choix du type d'énergie qui sclérose les débats sur les réglementations thermiques.



- **Audition du collectif Isolons la Terre contre le CO2 de 15H45 à 16H45**
- **SC enverra les document qu'elle présentera → fait**



RDV coalition avec le groupe PS assemblée nationale 12 mars 2013

Présents pour la coalition : M. Fink RAC, S.charbonnier Isolons la Terre, A.Guerry Gimelec, J. Vormus CLER

Présents pour le groupe PS :

Laetitia Redonet assistante de Martine Lignières-Cassou députée Pyrénées Atlantiques, Adil Taoufik collaborateur parlementaire de Marc Goua député Maine et Loire – commissaire surveillant de la CDC, Guillaume Culot Collaborateur parlementaire de Philippe Plisson rapporteur loi DADUE, Marguerite Culot conseillère parlementaire - Ecologie, Environnement, Développement durable Groupe socialiste, républicain et citoyen, **Monsieur Chanteguet président de la Commission développement durable assemblée, Madame Cléret députée Charentes Maritime et membre commission développement durable**

40

Présentation de la coalition France saving energy par Joël Vormus et présentation des membres



RDV coalition avec le groupe PS assemblée nationale 12 mars 2013

Sujets abordés et remarques de la part des participants :

- **Problématique de la transition énergétique** : le débat se lance maintenant sans véritable cahier des charges de cadrage. Les participants conviennent que dissocier la partie des rénovations des bâtiments de la feuille de route n'est pas viable et l'on risque de prévoir des points clés de la transition énergétique sans tenir compte des bâtiments ce qui serait un non-sens.
- **Les membres coalition sont les premiers à effectuer cette démarche d'audition pour discuter de la transposition de la Directive EE et de la future loi sur la transition énergétique**
- **Problématique de route à long terme de la France** : prévoir des débats sur la loi d'orientation qui risquent de s'avérer difficiles. Les parlementaires ont besoin d'éléments de suggestions ...et arguments lors des débats
- **Problématique du plan de rénovation** : intérêt, financement, niveauil est nécessaire de changer de système
- **Problématique des CEE** et de la troisième période : affectation des CEE comme fonds de financement de la rénovation, actions globales de performance/ effet d'aubaine des actions dissociées. Il n'y a pas d'évaluation objective des CEE. La demande de la ministre madame Batho pour que la cour des comptes fasse un bilan exhaustif des CEE première période est essentielle.
- **Problématique du financement** : vision à un exercice budgétaire alors qu'il faut un financement pérenne long terme. Regroupement des financements actuels (CIDD, eco PTZ ...) au sein d'une banque d'intérêt public pour pouvoir lever des fonds auprès de la commission européenne et sur les marchés. Il est impératif de créer une masse importante pour lancer le processus qui doit s'alimenter après par les remboursements. Ne pas dissocier la précarité énergétique.
- Intérêt de processus incitatifs/ puis contraintes pour mettre en route l'obligation de la rénovation.
- En conclusion, les parlementaires ont besoin d'arguments mettant en évidence l'efficacité des dispositifs existants et ceux proposés en particulier le poids pour la nation. Préparer si besoin des arguments pour le projet de loi DADUE, la loi de décentralisation, les CEE, la loi sur la transition énergétique. Les parlementaires sont tout disposés à recevoir à nouveau la coalition et échanger avec sur les questions qu'ils ont sur les différents sujets.



Actuel

Environ 135.000

Besoin

400.000

Source : Iddri

42

Baisse de la consommation attendue en 2020 :

-38%

-8,5%

Source : Cired 42



ISOLONS
LA TERRE
CONTRE
LE CO2.

Six propositions :

- **Instaurer l'obligation de rénovation et définir un échéancier**

- ▶ Obligation de rénovation pour logements les plus énergivores (avec préavis entre l'adoption de la mesure et 1^o année d'application), puis les logements de moins en moins, jusqu'à ce que – en quelques décennies – l'ensemble du parc soit rénové.
- ▶ Pour les maisons individuelles, obligation au moment du changement d'occupant (changement de propriétaire-occupant, changement de locataire)
- ▶ Pour les copropriétés, au moment de certains travaux parties communes et au moment du changement d'occupant.
- ▶ Le bâtiment collectif détenu par un seul propriétaire (logement social notamment) sera traité « à façon » avec une obligation spécifique.

43

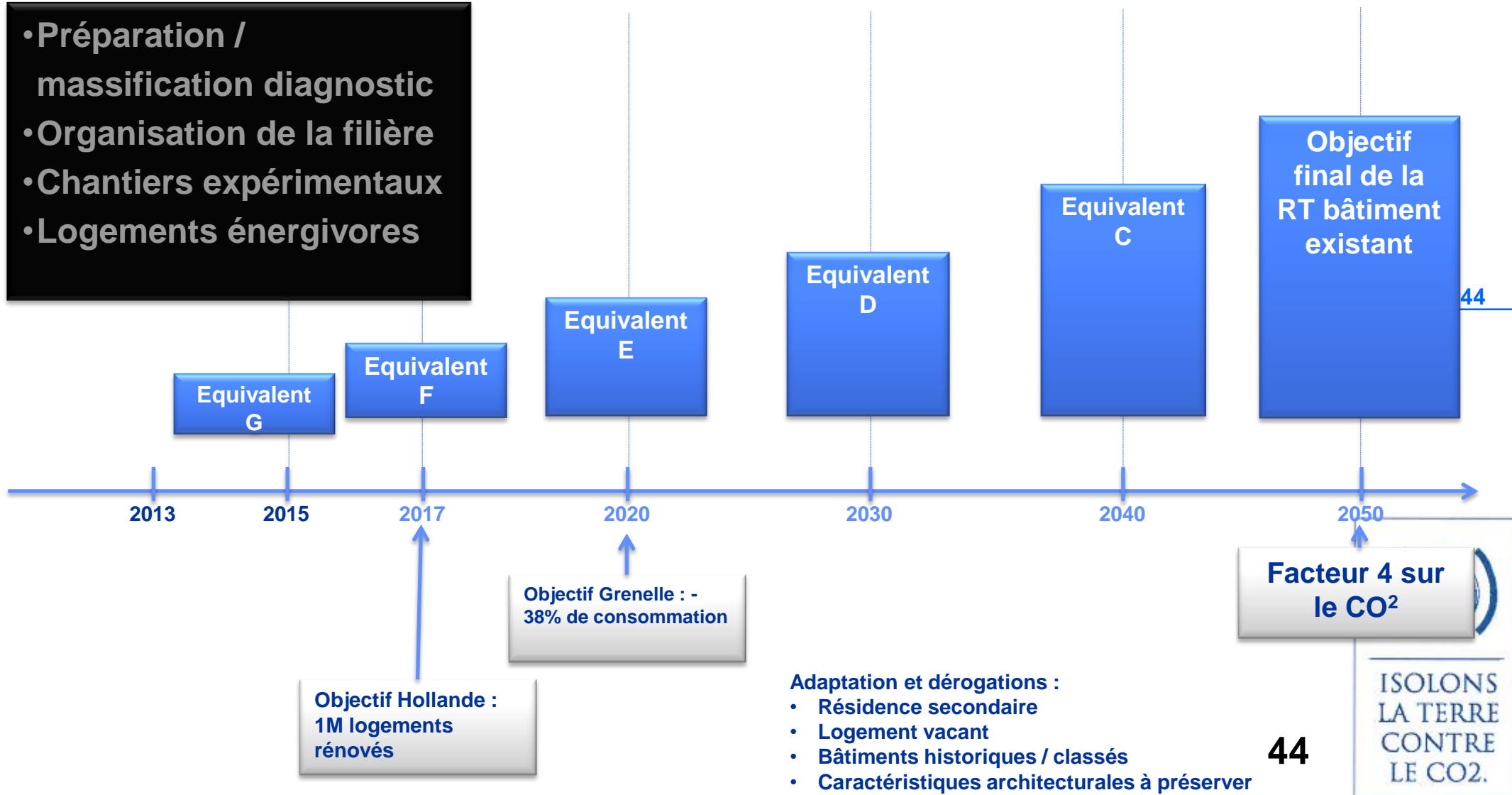
- **Actualiser la Réglementation Thermique des bâtiments existants**

- ▶ Le niveau d'exigence trop faible. la renforcer et la rendre applicable à toutes les catégories de logement (maison individuelle, copropriété, logement collectif privé ou social, tertiaire), et critères pour préciser le périmètre de son application (caractéristiques énergivore du bien, vente, réalisation d'un audit, etc.).



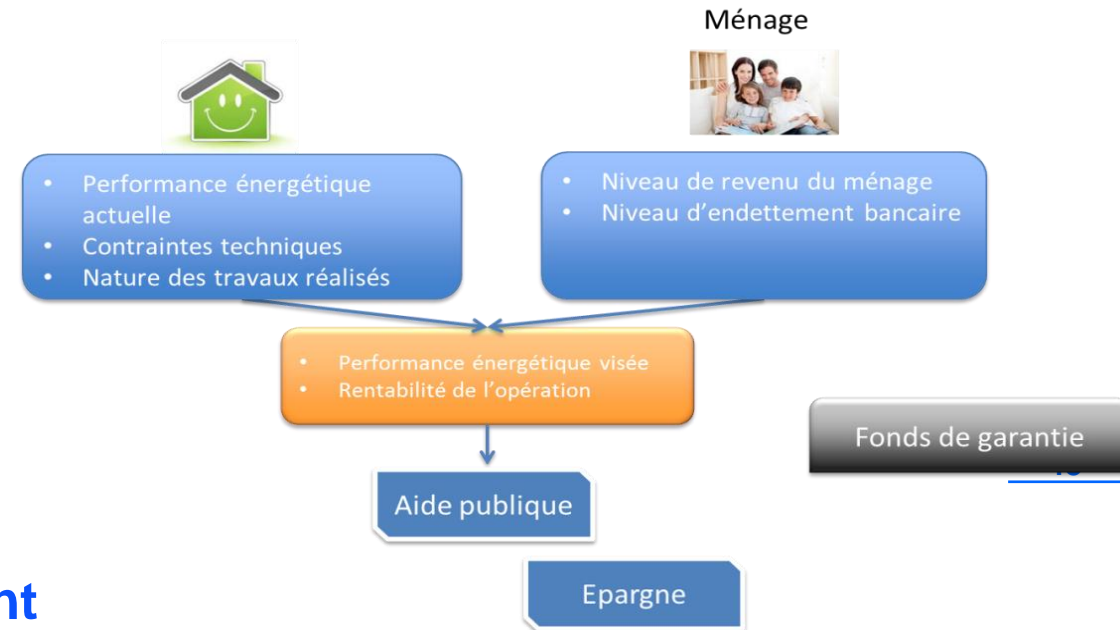
Echéancier

- Préparation / massification diagnostic
- Organisation de la filière
- Chantiers expérimentaux
- Logements énergivores



Propositions SHIFT

- Réaffecter les financements publics
- Les subventions doivent palier le fait que la rénovation massive est nécessaire du point de vue de l'intérêt général alors que, au prix actuel de l'énergie, elles ne sont généralement pas rentables pour un propriétaire donné. 3 milliards d'euros d'argent public sont actuellement consacrés à financer des gestes dont la plupart sont soit des effets d'aubaine, soit d'un faible impact sur la performance énergétique du bâtiment.
- subventions publiques pour les projets dont la rentabilité écologique est avérée, mais pas vers ceux qui sont déjà rentables en soi pour les propriétaires.



Propositions SHIFT

- **Structurer l'offre et adapter la filière professionnelle**

- ▶ Le déclenchement de travaux de rénovation thermique doit devenir un réflexe chez les propriétaires mais surtout chez les artisans de tous les corps de métiers (plombiers, chauffagistes, électriciens etc.). les artisans devraient se rassembler au sein de groupements, proposant en une seule fois l'ensemble des travaux à réaliser, avec un interlocuteur unique pour le client.

- **ces groupements seraient labellisés,**

- ▶ pour donner confiance aux particuliers. Les financements publics conditionnés au recours à des artisans labellisés. des contrôles aléatoires post-travaux pour vérifier la performance effective du bâtiment et les bonnes pratiques des artisans labellisés.

- **création d'un observatoire**

- ▶ sur le prix des matériaux et des opérations et campagne de communication pour valoriser le métier de « rénovateur thermique ».

- **Accompagner les ménages**

- **campagne massive d'information et de pédagogie.**

- ▶ besoin d'un guichet unique d'information, proposant les mêmes services partout en France.



Propositions SHIFT

- **La précarité énergétique doit faire l'objet d'une mesure spécifique et ne pas être l'éternel prétexte pour ne rien faire.**
- **Un « Passeport rénovation thermique du logement », retracer les évolutions d'un bâtiment et faciliter les travaux futurs.**
- **Doter le pays d'outils de mesure, de statistique et d'étude : croisement entre les caractéristiques socio-économiques des habitants et la performance thermique, pour développer des politiques ciblées et efficaces.**



GT2 - Filière industrielle de la maîtrise des consommations dans le bâtiment, l'industrie et les transports –projet rapport

- **Président F.Michel, SG T.Fournier**

Synthèse

- Les gisements de réduction de la consommation d'énergie **existent**, tant dans l'industrie que dans le bâtiment ou le transport, et sont **réalisables** dès lors qu'ils sont rentables.
- **Structurer et se professionnaliser** la filière:
 - structurer l'offre, proposer des solutions packagées,
 - développer le réflexe énergétique des ménages,
 - Développer les compétences pour garantir la qualité travaux/conseils,
 - accompagner la mise en oeuvre d'un réseau information / support technique,
 - comptabiliser les économies d'énergie réalisées.



GT2 les mesures proposées

- Des mesures **nécessaires** :
- Réglementation rénovation, avec obligation de travaux à des moments clé de la vie des bâtiments ; Promotion de l'approche rénovation globale par étapes logique en fonction des rentabilités constatées, mixant solutions actives, solutions passives, pilotage dans la durée et énergies renouvelables ;
- Pour les immeubles collectifs, obligation pour les travaux ayant des temps de retour courts (moins de 7 ans), dans un délai de 4 à 7 ans
- Mécanismes de soutien existants adaptés pour les rendre efficaces (CEE, Eco-PTZ, CIDD, Prêt Eco-Énergie Oséo pour la rénovation énergétique des PME...)
- Leviers d'incitation financière additionnels : droits de mutation, bonus/malus sur taxe foncière ou taxe sur la propriété, COS augmenté
- Support financier pérenne, via un fonds alimenté sans argent public en régime de croisière ;
- Réseau points d'information / support technique,
- Campagne de communication et de sensibilisation du grand public sur l'efficacité énergétique
- Dans l'industrie, simplifier et rendre plus opérant le mécanisme des CEE aux industriels, pour **accélérer** les opérations d'efficacité énergétique insuffisamment rentables.



GT2 Rappel des enjeux

- La politique climat-énergie françaises dans les 10 à 30 prochaines années vise plusieurs objectifs, pour :
- Assurer la sécurité énergétique (indépendance énergétique, réduction des importations)
- Anticiper et préparer l'après pétrole ; organiser la transition vers des énergies décarbonées
- Lutter contre la précarité énergétique
- Limiter la hausse des t° à la surface de la Terre en limitant les émissions de gaz à effet de serre (GES) en divisant par 4 les émissions des gaz à effet de serre de la France d'ici 2050
- La réduction sensible des consommations d'énergie carbonées est en conséquence un impératif incontournable (i) dans l'industrie, (ii) dans les transports et (iii) dans le bâtiment. En particulier, la politique d'efficacité énergétique dans le bâtiment est essentielle à la réalisation de ces objectifs dès lors que ce segment représente 44% de la consommation de l'énergie de la France.



GT2 – PRIVILEGIER LES RENOVATIONS « LOURDES » OU PLUS « LEGERES »

- Maximiser dans la durée l'efficacité énergétique et économique alliant solutions passives, solutions actives et utilisation d'énergies renouvelables, tous segments de bâtiment confondus. C'est une option essentielle pour atteindre l'objectif fixé pour 2050
- **Actions efficacité énergétique dite passive** : réduction de la demande par travaux sur le bâti lors de changements d'occupants (ventes, relocations) ou lors de travaux de remise en état des ouvrages de clos et couvert (toitures, façades, menuiseries...)
- **Actions efficacité dite active** : travaux liés aux équipements de génération de chaleur, froid et ventilation, éclairage associés à la gestion active de l'énergie/régulation et le pilotage des performances (comptage et mesure) 51

Cela signifie coupler :

- **limitation de la demande d'énergie**
- Utilisation optimale des **sources d'énergie renouvelables** et de **technologies à fort rendement**
- La **gestion optimale de l'énergie restante**,
- pour **mieux gérer les pics** de demande énergétique :

GT2 – OPTIMISER LE SEQUENCAGE ET LE TIMING DE REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION

maximiser le gain tout en répartissant dans le temps d'une façon logique les investissements.

- les travaux de rénovation **peuvent être séquencés pour** améliorer graduellement la performance pour la réalisation de l'objectif final
- Les travaux sont au **niveau optimal de performance** et dans un ordre qui évite de doubler ou de surenchérir les dépenses et les investissements.
- La séquence dépend de la typologie du bâtiment et de sa performance de départ.
- **Le timing des travaux** est une composante essentielle du bénéfice économique optimal :
 - ▶ lors des relocations de logements individuels : cela pourrait concerner un million de logements locatifs énergivores qui changent d'occupant chaque année.
 - ▶ Lors des ventes de logements individuels : cela pourrait concerner 570 000 logements de classe D à G sont vendus chaque année.
 - ▶ Lors du renouvellement d'équipement de chauffage, ventilation ou climatisation ou lors de la mise aux normes électriques
 - ▶ Lors de la vente ou de la relocation dans le non résidentiel privé
 - ▶ Lors du ravalement des façades ou de la réfection des couvertures
- La fenêtre d'opportunité pour ce genre de travaux est idéale aujourd'hui, compte tenu de l'âge du parc de logement actuel datant de 40 à 70 ans (après-guerre)



GT2 La filière de l'efficacité énergétique française existe

Il n'y a pas de frein technique ou de saut technologique à maîtriser pour le démarrage d'un vaste programme d'efficacité énergétique des bâtiments

L'offre des entreprises existe: filière composite structurée > 347 000 entreprises dont 325 000 liées aux économies d'énergie. Proximité, connaissance, valeur reconnue et traditionnelle.

L'offre des produits est organisée via un solide réseau de distribution de professionnels très bien réparti sur le territoire national et structuré pour délivrer aux entreprises des choix de produits regroupés en combinaisons prédéterminées.

53

Cette filière doit s'industrialiser et se professionnaliser :

- **offres standard, des packages et des bouquets d'offres** adaptés
- Offres packagées pour **raisonner en coût global** toute la durée d'exploitation et économies générées sur 5, 10 ou 20 ans
- **Engagements de résultat, proposition des modalités de financement précises**
- **La formation continue, spécifique et adaptée** des professionnels aux techniques de la rénovation



GT2 - Des mesures d'accompagnement sont nécessaires

Réglementer la rénovation avec réalisme, les seules mesures incitatives ne suffiront pas et les obligations faites doivent être soutenables :

Obligations de travaux, au moment des travaux déjà obligatoires (ravalements de façades, réfection de toiture, mise aux normes électriques) ou lors des relocations ou des reventes pour l'ensemble du parc existant et réglementation spécifique complémentaire pour l'habitat collectif

échéances calendaires en ligne avec les objectifs de long terme de réduction des consommations d'énergie.

Obligations de résultats, traduites en **niveaux de performance énergétique** à atteindre après rénovation.

- Locataires / propriétaires
- Logement social / logement privé
- Logement collectif / copropriétés / logement individuel



GT2- Les meilleurs programmes sont **ceux qui se financent tous seuls**, dans une approche coût global sur la durée avec des offres industrialisées qui combinent garantie de résultats et solutions de financement.

Amorcer la pompe.

- **Réduction des droits de mutation** si des travaux sont engagés par l'acheteur dans un certain délai ;
- **Généralisation aménagements sur la taxe foncière** et/ou taxe habitation (bonus/malus) ;
- **Généralisation d'un bonus sur COS** pour les bâtiments efficaces
- **Remboursement d'une partie des travaux via la taxe foncière**, liée au bien immobilier et non à la personne habitant le bien immobilier ;
- **Mécanisme de cautionnement bancaire de type OSEO**, pour sécuriser les financements privés de projets
- **Simplification des CEE** ; révision du catalogue des fiches d'opérations standardisées par critères d'attractivités Définition des zones prioritaires d'actions de rénovation thermique des logements précaires et bonifier les travaux via les CEE
- **Mise en place des fonds régionaux** (ou départementaux) d'achat de CEE

55



GT2- Les meilleurs programmes sont **ceux qui se financent tous seuls**, dans une approche coût global sur la durée avec des offres industrialisées qui combinent garantie de résultats et solutions de financement

- **Déblocage anticipé les Plans d'Épargne Entreprises** pour financer les travaux d'économies d'énergie
- **Obligation pour les entreprises de présenter le coût global des solutions de progrès énergétiques proposées dans leur devis.**
- **Obligation, pour les copropriétés d'abonder chaque année un fonds** de travaux dédié à l'efficacité énergétique, avec dispositions spécifiques pour les copropriétés en difficulté.
- **La mise en place d'une politique publique d'aide pérenne sur le long terme sur certains segments du marché** (logement locatif social et bâtiments publics (hôpitaux, écoles, universités, ...) pour accélérer la transformation assurés par la mise en place d'un **fonds dédié** géré par la Banque publique d'investissement (BPI) ou par la Caisse des dépôts et consignations, amorcé au démarrage par des fonds publics, alimenté par le produit des malus perçus et les fonds structurels européens affectables à la rénovation énergétique des bâtiments, et complétés par des fonds levés sur les marchés à l'instar de ce que fait le **KfW en Allemagne..**

56



- **L'utilisateur étant au coeur du dispositif** et de la performance énergétique réelle de son environnement, il doit être **sensibilisé** et **partie prenante**.
- **campagnes massives d'information** de toute la filière et du public comme pour la sécurité routière (l'énergie, la richesse qu'elle représente, comment elle est constituée, le coût pour la société française, les effets bénéfiques de la sobriété énergétique pour la nation, la santé publique, la pollution...) le changement climatique.
- **Canaliser les outils d'information** *reporting* standardisé, de rassembler et publier les bases de données et les statistiques à grande échelle de la performance énergétique des bâtiments.
- Accompagnement **maîtres d'ouvrage** pour considérer leur parc comme un tout et les bâtiments à traiter comme un « système »
- **Entretenir et accélérer l'innovation** dans le secteur, encourager les dépôts de brevets dans ce secteur de l'efficacité énergétique
- suivi individualisé des bâtiments « **passerport rénovation** » comprenant diagnostic approfondi suivi des travaux de rénovation exécutés. Base **DPE** amélioré.



GT4 CNDTE:COUTS, BENEFICES ET FINANCEMENTS ORDRES DE GRANDEUR DE COUTS

Enseignements généraux des analyses sectorielles

Dépenses importantes d'amélioration constatées actuellement dans le logement et le tertiaire, dont une bonne part sans aide publique

Indépendamment des objectifs climatiques et énergétiques, des dépenses de renouvellement et de maintenance sont nécessaires (dites ici dépenses fatales) pour le fonctionnement des équipements

Les dépenses liées aux objectifs de la transition climato-énergétique ne constituent pas un surcoût important par rapport à ces dépenses fatales ou constatées, même calculées brutes

L'argent ne fait pas tout : il existe des conditions techniques, humaines et réglementaires au développement des économies d'énergie

Les évaluations dépendent des périmètres, des scénarios et du scénario de base retenu Un travail important avec le groupe mix/scénario est nécessaire pour articuler entre elles les estimations sectorielle



GT4 - Dépenses actuelles d'amélioration et d'entretien des logements et du tertiaire sont importantes

a) Estimations AIE rapportées à la France au prorata du PIB pour le bâtiment sur la période 2010-2050

Scénario fil de l'eau (6degrés) : 343G€ soit 8,6G€ par an sur la période

b) Estimations France

1) Logements

→ 42G€ en 2011 (source FFB)

→ 38,4G€ en 2010 dont 18,7 G€ pour le parc privé et 19,7 pour le parc social (source OPEN Ademe), dont environ 14G€ de dépenses à impact énergétique (dont 30 à 40% sans aide publique –estimation ADEME en cours d'étude de précision-)

2) Tertiaire

→ 29G€ en 2011 (source FFB)



GT4 - Les dépenses de rénovation thermique ne changent pas beaucoup l'enveloppe globale de ces dépenses d'amélioration : au plus (majorants) 16% dans le logement, 25% dans le tertiaire en brut (hors économies d'énergie)

a) Estimations AIE rapportées à la France au prorata du PIB pour le bâtiment sur la période 2010-2050

→ Scénario transition (2degrés) : 590G€ soit 14,7G€ par an sur la période. *Surcoût brut* : 7,5G€ par an

→ Gain énergétique rapporté sur la période pour le monde : 3850G€, soit au prorata PIB pour la France 106G€ sur la période, soit 2,6G€ par an (hors autres bénéfices qu'énergétiques)

60

b) Estimations France

1) Logements : Consommation 2010 : 500TWh (43Mtep)

Scénario Ademe à 2030 : 350 TWh ; à 2050 : 225 TWh

Investissements à 2030 (500000 rénovations par an dont 325000 privées et 175000 sociales, -40% GES) : *accroissement brut* < 6G€ (moins de 5G€ privé, moins de 1G€ social), *équivalent à un surcoût brut de 15% des dépenses d'amélioration (6,5/38,4 : très majorant car partiellement inclus déjà dans les dépenses réalisées) ou à une substitution partielle-*

Gain énergétique global du scénario Ademe = 30% en énergie tous usages. L'impact des rénovations renforcées → réduction de 50% de la facture de chauffage (70% de la dépense énergétique), soit un gain de 30% environ sur la facture.

Coût unitaire de la rénovation profonde (BEPOS)

Etude NegaWatt sur 7 opérations collectives ou individuelles réelles en France entre 2008 et 2011 : entre 180 et 350€/m² pour l'ensemble des travaux (y compris le non-énergétique) dont 200 à 280€/m² pour le seul volet énergétique

2) Tertiaire (source CEREN Ademe)

Consommation 2010 : 290TWh (19,4Mtep)

Evolution spontanée : 2014-2016 : -18TWh, 18G€; 2014-2020 : 55G€

Evolution renforcée : 2014-2016 : -24TWh, 38G€ ; 2014-2020 : 114G€

= un doublement des investissements spontanés énergétiques, équivalent à un surcoût brut de 25% des dépenses d'amélioration (7/29 par an sur 2014-2016) –ou à une substitution partielle-

Scénario Ademe à 2030 : -87TWh ; à 2050 : -145TWh

Conclusion : hors sujet de la précarité énergétique, le financement énergétique semble plus une question de modèles économiques à mettre en place (orientation des possibilités de financement privées existantes) que de capacité globale à financer



GT4 - Co-bénéfices des rénovations thermiques

Le calcul de la rentabilité des travaux ne se borne pas aux économies d'énergie et aux réductions d'émissions de gaz à effet de serre. Il faut y adjoindre plusieurs types de bénéfices :

- économies directes d'énergie
- amélioration de la qualité et du confort du logement, donc de sa valeur patrimoniale
- activités et emplois nationaux (si formation adaptée)
- compétitivité technologique des entreprises
- moindre dépendance vis-à-vis des ressources énergétiques extérieures
- réduction des émissions de gaz à effet de serre
- améliorations sanitaires (air intérieur, pollution extérieure)
- retours vers les pouvoirs publics (voir KfW où les retours fiscaux dépassent la part publique)



Plan Bâtiment Durable



Un groupe de travail est créé "**Explorer l'obligation de rénovation énergétique dans le secteur résidentiel : avantages, inconvénients, faisabilité...**"

Jacques Chanut (FFB) et Raphaël Claustre (CLER), co-pilotes de ce groupe de travail vous invitent à participer à la **première réunion plénière le 26 mars 2013**

Isolons la terre membre

63

63



Concertation 3ème période des Certificats d'économies d'énergie - Proposition d'orientation DGEC

1. Concilier continuité globale avec le dispositif en place,
2. un niveau d'ambition qui permet de transposer l'article 7 de la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique, avec le seul dispositif des certificats d'économies d'énergie, sans passer par des dispositifs complémentaires à justifier auprès de la Commission européenne
3. une contribution très significative du dispositif au plan de rénovation thermique et une simplification permettant a minima de maîtriser la charge administrative pour l'ensemble des acteurs. annoncé dans le cadre de la conférence environnementale des 14 et 15 septembre dernier
4. une simplification permettant a minima de maintenir la charge administrative pour l'ensemble des acteurs

Cette proposition est totalement ouverte à débat au sein du Débat National sur la Transition Énergétique.

Des observations, commentaires ou réactions peuvent être postés à concertationcee@developpement-durable.gouv.fr jusqu'au 15 avril



Le scénario proposé par la DGEC : Définition du niveau d'ambition et des modalités opérationnelles de la troisième période suivantes

fixer l'objectif de la troisième période à 600 TWh cumac : pour s'assurer que l'article 7 EED est transposé par le seul dispositif des certificats d'économies d'énergie et correspond à l'objectif fixé par la directive à 1,5 % des ventes d'énergie tous secteurs confondus sauf transports, modulo l'application de flexibilités (sur les ventes au secteur ETS notamment, voir annexe). Il conduit à une multiplication par 1,7 de l'objectif de la deuxième période.

Réduction du nombre d'obligés fioul : près de 2000, sont inclus dans le dispositif, représentant 95% des obligés. Parmi ceux-ci > 50% transfèrent les obligations à une structure collective → une plus grande efficacité pour la réalisation des actions d'économies d'énergie et une réduction de la charge pour les services de l'État. Un nombre important de vendeurs de fioul domestique n'ont pas rejoint une structure collective → renforce la pression sur le service instructeur pour un volume d'obligation très faible (30 000⁶⁵ fois inf à EDF). Ces vendeurs de fioul domestique risquent de ne pas respecter leurs obligations soit parce qu'ils ne comprennent pas le dispositif soit parce que leur taille ne leur permet pas de s'éloigner de leur cœur de métier.

Proposition: remonter l'obligation comme pour les carburants automobiles au niveau des metteurs à la consommation (ces entrepositaires agréés sont des « grossistes » auprès desquels se fournissent les vendeurs de fioul), voire même à un comité interprofessionnel spécifique, qui se rémunérerait à partir d'un prélèvement à la source.

Réduire le nombre d'obligés fioul est nécessaire pour réduire nombre d'interlocuteurs du pôle national des certificats d'économies d'énergie (PNCEE) et donc une amélioration de l'efficacité administrative du dispositif ;



Le scénario proposé par la DGEC : Définition du niveau d'ambition et des modalités opérationnelles de la troisième période suivantes

maintien du périmètre des éligibles : les collectivités locales et les bailleurs sociaux souhaitent rester éligibles au dispositif. L'extension du dispositif au-delà de ces acteurs historiques non pertinente car augmente le nombre d'interlocuteurs du PNCEE, le cadre de contrats de partenariats, avec les fournisseurs d'énergie ou les collectivités locales existe. possible création d'un statut d'éligible qualifié pour intégrer les SEM pour la rénovation du parc de bâtiments existants ou encore les sociétés qui sont restées actives dans le dispositif comme structure collective ;

– **maintien de la fongibilité entre les secteurs**, afin d'optimiser l'efficacité économique du dispositif

– **maintien du rôle actif et incitatif** : Eviter les effets d'aubaine et le « ramassage de factures », le caractère incitatif du dispositif doit être maintenu au travers du rôle actif et incitatif et plus spécifiquement au travers de la preuve d'antériorité de l'incitation apportée par le demandeur de CEE au bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie. Pour éviter les difficultés d'interprétation constatées en deuxième période, la solidité juridique de cette preuve doit être renforcée, et les éléments justificatifs attendus doivent être clarifiés dans les textes réglementaires.

–



Le scénario proposé par la DGEC : Définition du niveau d'ambition et des modalités opérationnelles de la troisième période suivantes

révision des fiches d'opération standardisées : le périmètre des opérations éligibles au dispositif vise à valoriser les économies d'énergie additionnelles par rapport à la performance énergétique moyenne du marché. Le marché a évolué depuis la rédaction de certaines fiches, leur révision est nécessaire en prenant en compte les données mises à jour.

– **renforcer la standardisation des demandes de CEE** : modèles pour certaines pièces justificatives (standardisation des attestations de fin de travaux) limitant interprétations et charge administrative.

– **renforcer les effectifs du PNCEE** : avec les simplifications administratives évoquées plus haut, on peut imaginer traiter 600 TWh cumac avec 20 etp.

– **étendre le champ des programmes d'accompagnement CEE au domaine des transports** : profiter du dispositif pour innover dans les transports en développant des programmes comme un des thèmes éligibles (aujourd'hui, seules l'information, la formation et l'innovation le sont). Pour ne pas dévoyer le dispositif, une quote-part maximale de CEE à allouer à ces programmes resterait d'actualité.



Le scénario proposé par la DGEC : Définition du niveau d'ambition et des modalités opérationnelles de la troisième période suivantes

Ce scénario jugé réaliste et ambitieux. Son coût global proche de celui de la 2° période pour deux raisons :

- compter sur des économies d'échelle réalisées par les acteurs du dispositif du fait de l'expérience acquise et des modèles mis en oeuvre dont le coût initial sera amorti ;
- les gisements d'économies d'énergie sont encore suffisamment larges pour ne pas augmenter excessivement le coût marginal du dispositif.



Concertation 3ème période des Certificats d'économies d'énergie Synthèse des propositions des parties prenantes

Synthèse des échanges ayant eu lieu au cours de la concertation menée par la DGEC au cours du deuxième semestre 2012. Organisée autour de séances plénières et d'ateliers thématiques, la concertation a permis à l'ensemble des parties prenantes (énergéticiens, collectivités, ONG, consommateurs, etc ...) de s'exprimer : près de 100 contributions ont été reçues, dont 48 propositions concrètes sont ressorties.

Cette synthèse peut être considérée comme le livre ouvert de la concertation, qui donne en toute transparence les points de vue des acteurs du dispositif, hors l'administration qui s'est interdit de faire elle-même des propositions, ou de porter un jugement sur celles faites par les parties prenantes.



Propositions pour les obligés

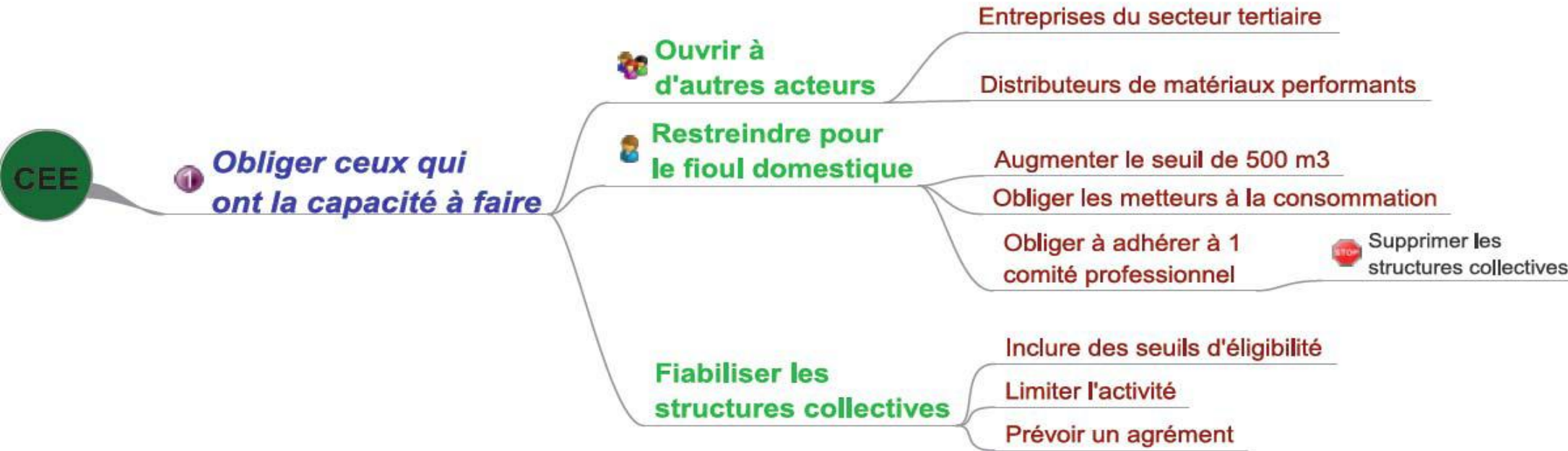
n°1 : obliger d'autres acteurs en plus ou à la place des fournisseurs d'énergie : les entreprises du secteur tertiaire et les distributeurs de matériaux et équipements performants.

n°2 : maintenir une obligation au niveau des vendeurs de fioul mais remonter le seuil de 500 m3.

n°3 : soumettre à obligations d'économies d'énergie les metteurs à la consommation de fioul au lieu des vendeurs eux-mêmes.

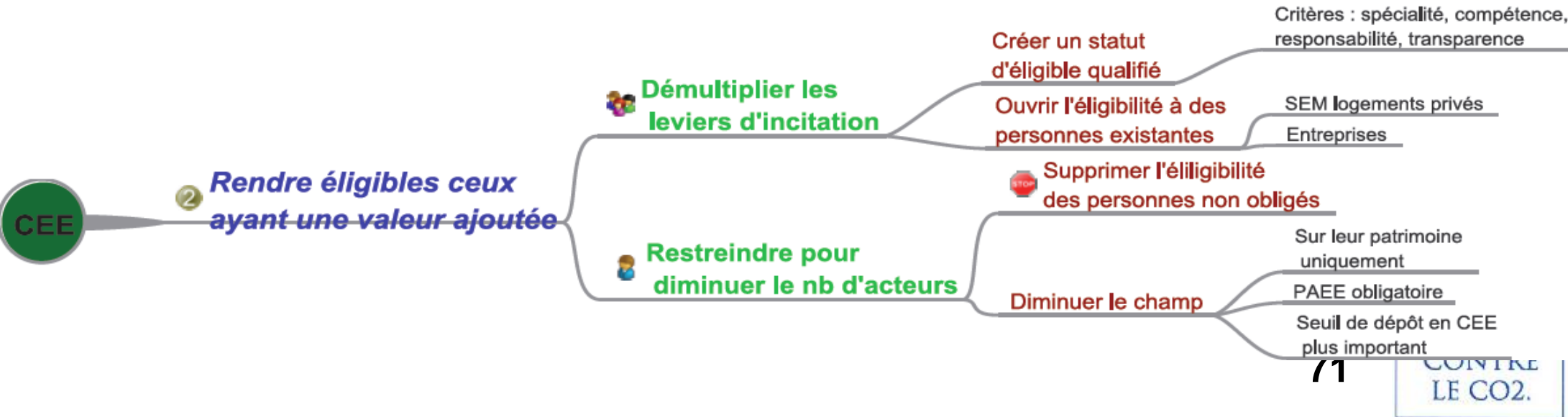
n°4 : obliger les vendeurs de fioul à adhérer à un comité professionnel spécifique

n°5 : fiabiliser les structures collectives en limitant leur activité ou en renforçant les critères d'éligibilité.



Nouveau statut d'éligible

- n°6 : créer un nouveau statut d'éligible qualifié ouvert sous conditions
- n°7 : ouvrir l'éligibilité à des personnes morales ciblées, notamment les SEM dans le cadre de la rénovation de logements privés
- n°8 : restreindre l'éligibilité aux seuls fournisseurs d'énergie soumis à obligations d'économies d'énergie
- n°9 : restreindre l'éligibilité des personnes actuellement éligibles



Lutte contre la précarité énergétique

n°10 : imposer un sous-objectif aux fournisseurs d'énergie soumis à obligations d'économies d'énergie, en faveur des ménages précaires et très précaires

dispositif anglo-saxon d'obligations d'économies d'énergie s'élève à 45% de l'objectif global d'économies d'énergie

Proposition: détermination se ferait selon les critères du programme « Habiter mieux », sur la base de plafonds de ressources et en fixant un objectif de 25% minimum d'économies d'énergie par rénovation.

n°11 : répartir le sous-objectif entre les obligés au prorata des ventes d'énergie dans les logements.

n°12 : développer les programmes de lutte contre la précarité énergétique et renforcer « Habiter mieux »

n°13 : développer le repérage des ménages en situation de précarité énergétique

n°14 : fixer pour les programmes de lutte contre la précarité énergétique un facteur de proportionnalité au prix du marché.

n°15 : bonifier en CEE les opérations d'économies d'énergie réalisées chez des ménages en situation de précarité énergétique.

n°16 : compenser un « bonus précarité énergétique » par une augmentation de l'objectif national à due proportion.

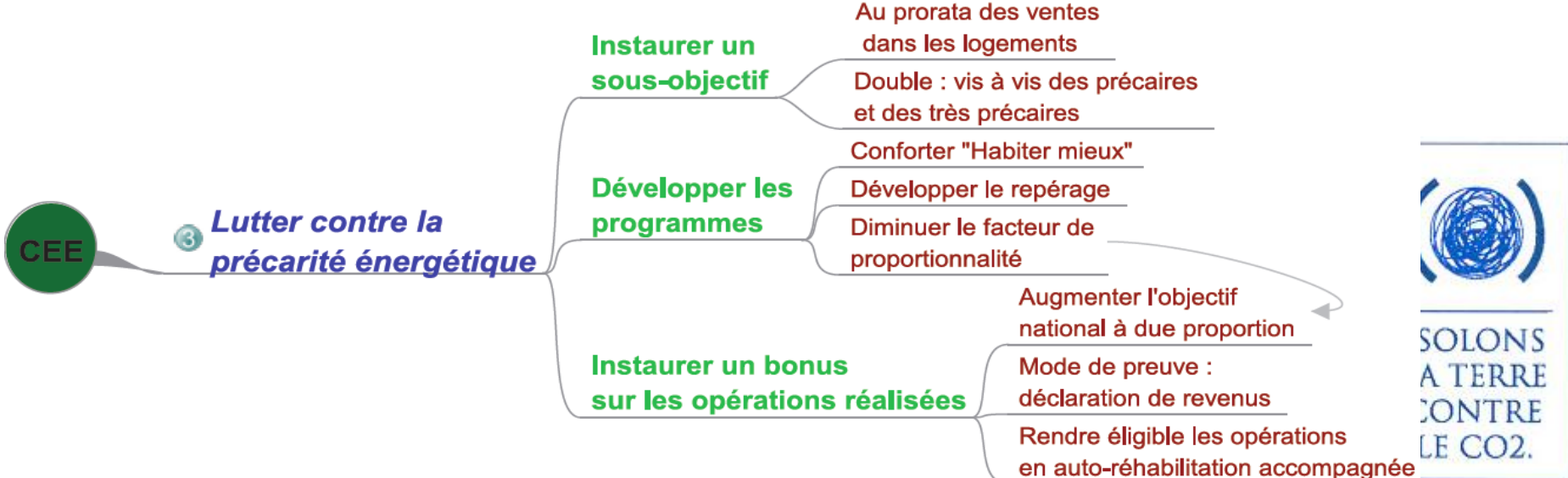


n°17 : élargir le périmètre d'éligibilité des actions réalisées dans le domaine de la précarité énergétique en rendant éligible, notamment, les travaux réalisés en auto-réhabilitation accompagnée

Les fournisseurs d'énergie OK au cumul entre programmes et bonification, bonification pousserait les installateurs à repérer les ménages. solution alternative serait de ne pas prévoir de bonifications mais 'avoir un facteur de proportionnalité « plus attractif » au niveau national.

ONG pencheraient plus fortement du côté des quotas car cette solution permettrait de garantir un résultat (quel que soit son coût) et partagerait le poids de la tâche entre les fournisseurs et les collectivités, déjà investies dans les PDALPD.

Les CEE ne peuvent résoudre la problématique. D'autres leviers doivent être actionnés. Pour ne retenir que celle ayant un lien avec les CEE :mettre en place un « chèque-énergie » : constituer un fonds à destination des ménages alimenté par une contribution des obligés sur la base de 1MWh cumac délivré tous les 10 à 15 € versés. Il serait redistribué par les CAF sous forme d'un chèque 73 énergie fonction des ressources du ménage, des caractéristiques du logement, du nombre d'enfants à charge...



CEE Pour les fiches opérations standardisées

Proposition n°18 : revoir le catalogue de fiches d'opérations standardisées en fonction des évolutions réglementaires et de l'amélioration de la performance du parc existant

- supprimer les fiches devenues la norme réglementaire > 01/01/ 2011 (RT 2012, écoconception, répartition des frais de chauffage, etc.) ;
- Supprimer les fiches relatives à des équipements majoritaires sur le marché ;
- ré-évaluer les forfaits de CEE des fiches les plus utilisées pour prendre en compte l'amélioration du parc existant. Les fiches concernées : chaudières ; répartition des frais de chauffage (BAR-TH-21) ; surperformance énergétique pour un bâtiment neuf avec label de haute performance énergétique (BAR-TH-30) ; appareils de froid domestique de classe A+ (BAR-EQ-03)¹ ; lave-linge domestiques de classe A+ (BAR-EQ-02)² ; circulateurs à rotor noyé de Label Energie A (BAR-TH-40)³ ;
- Pour faciliter l'utilisation des fiches les moins utilisées : Evaluation des fiches standardisées, nouvelles et existantes, ayant un certain potentiel en kWhc, pour en estimer l'attractivité sur les trois plans suivants : technique, économique et administratif ;
- rehausser le seuil des 10 000 m² pour les opérations dans le tertiaire ;
- réduire les modes de preuve pour les fiches « moins attractives ».
- concernant les opérations spécifiques : fiches simplifiées supplémentaires notamment pour les opérations dans le tertiaire de surface supérieure à 10 000 m²



n°19 : instaurer une non fongibilité entre les secteurs « bâtiment » et « transports

n°20 : utiliser comme seuil de référence la performance du parc existant pour pousser aux rénovations et au renouvellement

n°21 : instaurer un éco-avantage pour les professionnels « Reconnus Grenelle Environnement ».

T n°22 : créer de nouvelles opérations ciblées « transports », notamment des fiches ou des programmes d'accompagnement sur des approches « globales » et sur des infrastructures légères.

T n°23 : rendre les programmes d'accompagnement plus attractifs en diminuant le facteur de 75
Proportionnalité

T n°24 : créer des certificats « travaux » et des certificats « accompagnement ».

n°25 : maintenir la preuve d'antériorité du rôle actif et incitatif

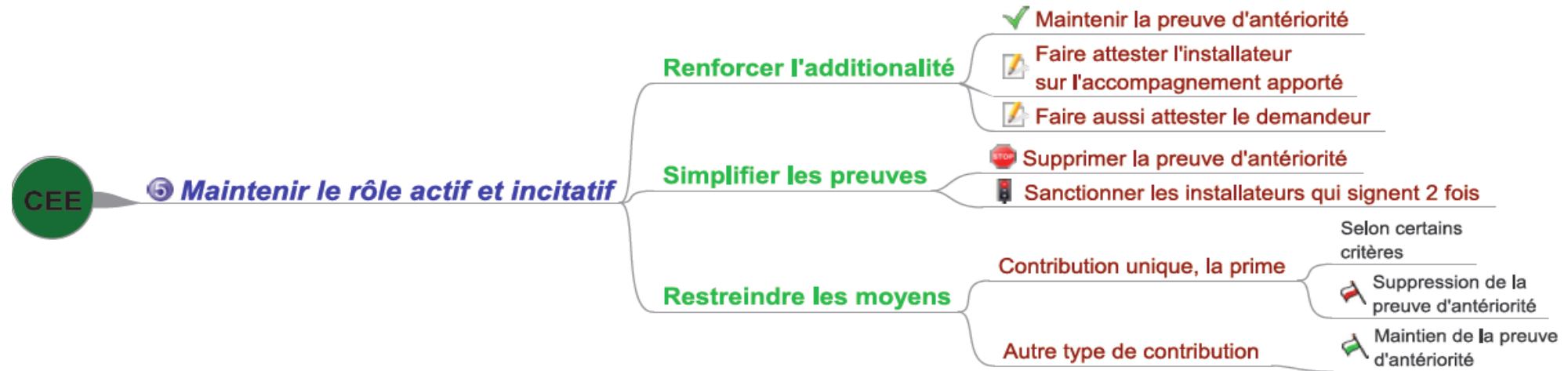
n°26 : renforcer le rôle actif et incitatif en prévoyant une attestation du professionnel ayant réalisé les travaux sur son rôle d'accompagnement

n°27 : rendre le rôle actif et incitatif uniquement déclaratif en supprimant la preuve d'antériorité

n°28 : transformer les sanctions administratives en des augmentations de l'objectif individuel dans le cadre du décret « contrôles et sanctions ».



n°28 : transformer les sanctions administratives en des augmentations de l'objectif individuel dans le cadre du décret « contrôles et sanctions ».



n°31 : remplacer les modes de preuve des dossiers de demandes par des attestations sur l'honneur

76

n°32 : constituer une base centralisée ouverte aux éligibles référençant les produits éligibles et les qualifications des professionnels-installateurs

n°33 : augmenter le volume minimal des dossiers de demande pour réduire le nombre de demandes et donc la charge administrative, pour améliorer le professionnalisme des demandeurs, sans pour autant empêcher les éligibles de déposer.

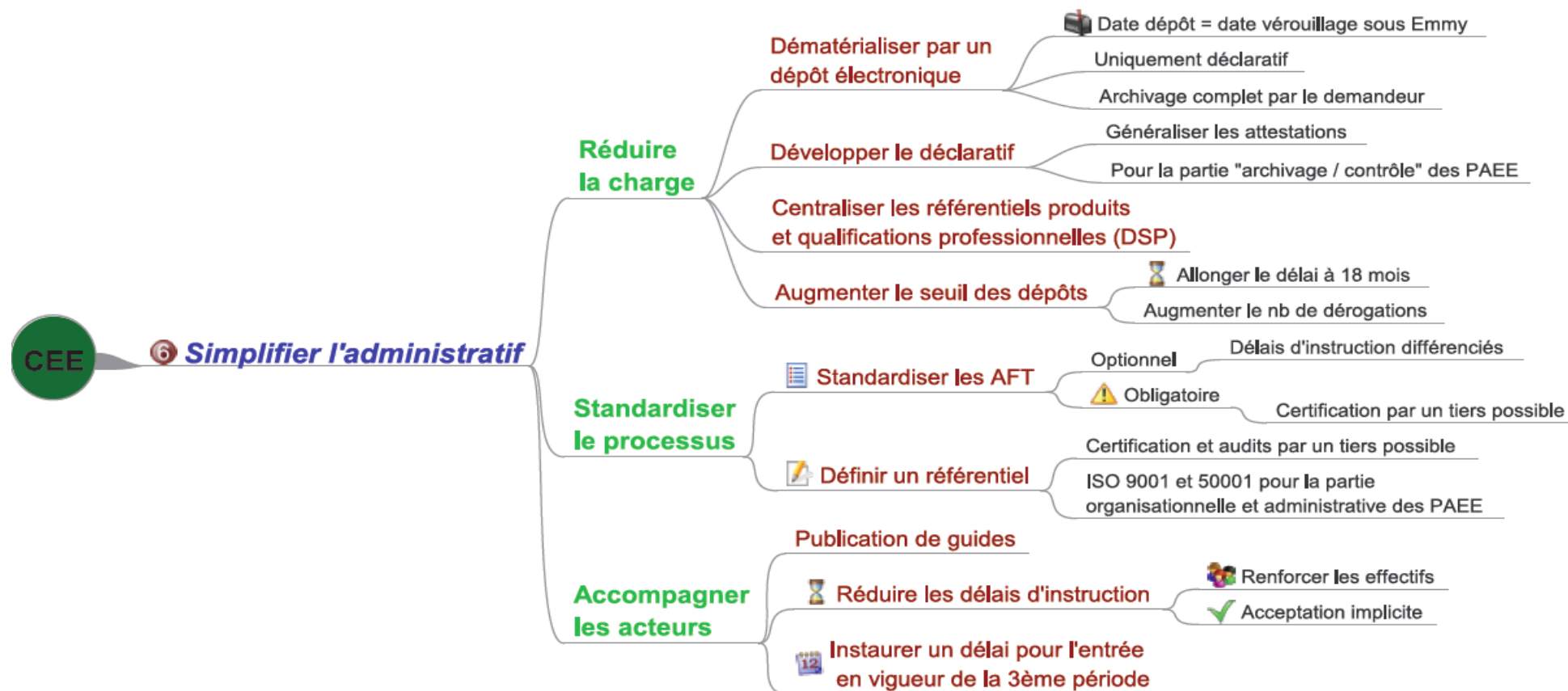
n°34 : standardiser les attestations de fin de travaux.

n°35 : définir un référentiel CEE et ouvrir la possibilité de passer par un tiers vérificateur pour certifier les PAEE et les auditer en s'appuyant sur le référentiel publié.

n°36 : publier un guide pour la constitution des dossiers de demande

n°37 : réduire les délais d'instruction en renforçant les effectifs du PNCEE et en prévoyant une acceptation implicite lorsqu'ils sont dépassés.

n°38 : prévoir des délais ou une période transitoire pour la mise en oeuvre des modalités de la troisième période.



l'ADEME a réalisé au premier semestre 2012 une évaluation des gisements d'économies d'énergie, potentiels théoriques sectoriels d'économies d'énergie et en potentiels technico-économiques dans le cadre du dispositif.

secteur du bâtiment = environ 2/3 du gisement

- ▶ gisement technique théorique maximal est estimé à 7 028 TWh cumac (transformation de 100% du parc pour les actions considérées) ;
- ▶ 75% gisement bâtiment résidentiel concernant des travaux d'amélioration énergétique sur le bâti, étant donné leur fort potentiel d'économies d'énergie et de transformation du marché (amélioration des performances et professionnalisation)

Plusieurs scénarios ont été chiffrés, évaluant le gisement technico-économique accessible entre 790 et 1050 TWh cumac, soit 2,3 à 3 fois l'objectif de la deuxième période. Le scénario médian est évalué à 900 TWh cumac en incluant le gisement dans les transports.

EDF-GDF Suez et en s'appuyant sur une étude de l'UFE sur les mêmes gisements d'économies d'énergie: le gisement technique effectivement de l'ordre de 800 à 1000 TWh cumac. accessible économiquement, investissements remboursés par les économies d'énergie avec un TRI > 10% est évalué à 85 TWh cumac / an dans le résidentiel et tertiaire, et sur la base du dispositif actuel.



Transports plus spécifiquement, l'ADEME gisement à 116 TWh cumac pour la période, dont 107 sur le « top 9 » des fiches.

D'après TOTAL, le gisement réellement atteignable est de 9 TWh cumac sur le « top 9 » des fiches.

n°39 : considérer des gisements d'économies d'énergie accessibles réalistes.

n°40 : considérer une croissance du marché raisonnable dans un contexte de crise économique

79

n°41 : next slide

n°42 : considérer que le dispositif des CEE, principal levier de la politique d'efficacité énergétique, devra être amplifié pour atteindre l'objectif fixé par la directive sans pour autant être considéré comme le seul levier d'action.



Délivrance CEE depuis le début de la période transitoire/ atteinte de l'objectif

2° période :

- 249 TWh cumac ont été délivrés à fin août 2012, soit 72 % de l'objectif;
- 52 TWh déposés au PNCEE non instruits → 87 % objectif national ;
- à ces volumes s'ajoutent ceux produits mais non déposés : le PNCEE estime qu'au plus tard fin février 2013 l'objectif sera atteint ;

Production moyenne de CEE 8 TWh cumac/mois sur les 44 mois de la véritable deuxième période (période transitoire + deuxième période jusqu'à février 2013).

Les volumes de CEE déposés entre février 2013 et fin décembre 2013, fin de la deuxième période, pourraient être considérés de deux manières différentes : soit c'est un stock tampon (sorte de BFR) qui sert aux obligés indépendamment de la 3ème période, soit c'est une avance sur la troisième période, auquel cas il faut réimpacter ces volumes dans l'objectif de 3ème période.

Proposition n°41 : considérer que le rythme de production de CEE est, dans l'état actuel du dispositif, de 6,5 à 8 TWh cumac par mois



n°43 : considérer que le CIDD et les CEE sont complémentaires

n°44 : ajouter à l'objectif national les volumes délivrés comme bonus.

n°45 : retranscrire dans les tarifs réglementés l'impact, en termes de coûts, de l'objectif d'économies d'énergie

n°46 : annoncer rapidement et avant février 2013 l'objectif de la 3ème période

n°47 : conserver la règle de répartition des obligations entre énergies

n°48 : différencier les carburants des autres énergies pour la fixation de l'objectif.



Réaction et apports via coalition:

- Manque 300 TWh / objectif
- Pas de cible fixée (division par 4) pour les fiches actions précarité énergétique
- % Actions performances globales niveau division par 4

Sur le principe le collectif prépare une contribution pour les CEE à porter sur 82 le site et à concerter par rapport aux propositions des membres de la coalition.

Actions propositions

- ▶ Action coalition
- **Envoyer au plus vite un dossier au premier ministre et président**
- **5 points**
 - ▶ Objectif diviser par 4 est la seule feuille de route possible et non visible
 - ▶ Objectif valeur absolue au-delà de 2020 avec feuille de route
 - ▶ Transformation DPE , reprise argu AFEP, UFC, effinergie
 - ▶ Eligibilité des travaux niveau, package, entreprises RGE
 - ▶ Incitations couplées Bonus/malus puis contrainte
 - ▶ Financement
 - ▶ Emplois locaux stables
- ▶ Le courrier a été signé et envoyé fin janvier 2013 pas de retour
- ▶ Courrier sur l'application de l'article 7 directive envoyé
- ▶ Courrier et prise de position CEE en cours



ACTIONS du Collectif

Court terme

- Commission développement durable assemblée nationale (identification SC)
- Faire une liste des personnes à voir en priorité (députés, sénateurs, régions):
 - ▶ Midi Pyrénées (RN): **déclaration leader EnR, programme de 11000 Igts**
 - ▶ Haute Normandie (RN), **4 évènements ciblés EnR**
 - ▶ Picardie : **1 réunion sur le sujet rénovation (sur sponsoring)**
 - ▶ Bretagne,
 - ▶ Pays de Loire (OS)
 - ▶ Centre (OS),
 - ▶ IDF (AB)
 - ▶ Aquitaine (RN) : discussions mais pas de message
 - ▶ Languedoc (OM)
 - ▶ PACA (OM)
 - ▶ Rhône Alpes (BL)
 - ▶ Alsace
 - ▶ NDPC
 - ▶ Charentes (OS)
- **Effinergie, HQE, → SC + BL → effinergie a donné consigne à toutes les régions pour question obligatoire sur la rénovation dans les débats régionaux**



Actions du collectif

- **Préparation des réponses sur le questionnaire région : OS prépare modèle réponse à questionnaire → point à date des actions?**
 - ▶ RN → Aquitaine, Midi Pyrénées , haute normandie
 - ▶ OS → pays de Loire, Poitou Charentes, Centre
 - ▶ ES → NPDC,
 - ▶ JC → Rhone Alpes,
 - ▶ LJ → Alsace, Franche Comté
 - ▶ AB → IDF
 - ▶ LZ → Bretagne
 - ▶ OM → Languedoc Roussillon, Paca
 - **Financement action :**
 - **→ lettre ouverte PM, P fait**
 - **Report + note argumentaire : 1500 dossiers coût ??**
 - **→ publication page dans le Monde daté du 15 janvier et Libe**
 - **Régler le premier appel 2013 de 5000€ le + vite possible**
- Prévoir un deuxième appel de même montant dans le premier trimestre 2013**



Motifs d'un élargissement: La situation vis-à-vis des positions liées à l'efficacité énergétique compte tenu des changements intervenus au plan européen et français

Contacts pris :

Alain Birault : **Alkern OK principe**, relance

Cogetherm , Fabemi , BIP, en attente

Xella: doc envoyés Valérie Tardy en attente de AB

Olivier Servant : **Eurobéton OK principe mais report sur 2014**

Benoît Lefèvre : **Velux**

Martine Ollivier : **Groupe Millet Ok principe**, Lapeyre industrie (à venir)

Bruno Lacroix : **Somfy et Ciat → OK sur le principe en attente BL**

BASF → voir BL,SC,PE



Communication

- **Réanimer le site :**

- ▶ Modifier le logo et la page d'accueil → report ds 6mois
- ▶ Remettre en ligne synthèse des études faites → OK
- ▶ Remettre en ligne les CP et courriers sur les sujets du collectif
- ▶ Attachées de presse des syndicats → J.Courtois
- ▶ Pascal Roguier propose de reformuler les contenus puis les mettre en ligne pour un forfait de 3600€ pour 6 mois qui

Décision:

- **Analyse du site BBC observatoire pour voir quelles analyse on pourrait demander à l'observatoire → à suivre**
- **À décider soutien aux guides effinergie → en attente**

On convient que SC voit avec Effinergie le principe de 10k€ pour observatoire + 10k€ pour guide usage et RT 2012



Mise à jour des informations des membres du collectif

- Charles-Henri envoie à tous les membres le document de présentation du collectif qui mettent à jour les informations relatives à leur société , adresse, nom interlocuteur et coordonnées
- De cet état, le site sera mis à jour



Calendrier des réunions 2013

Réunions 2013	Lieu
08 février 9H45 à 12H30 dédiée aux contacts	Miroirs
19 Mars 2013 14H00 à 17H00	Miroirs
17 Juin 2013 à 14H00 + AG	Miroirs
09 octobre 14H00 à 17H00	Miroirs

